



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Charte de développement

du

Littoral Côte d'Opale



**SOMMAIRE**

P4 - Introduction

P9 - Au coeur du renforcement de l'attractivité et de l'identité du littoral : la poursuite des grands objectifs métropolitains

P12 - Poursuivre la stratégie d'ouverture du territoire et son maillage en valorisant les équipements d'infrastructure et de transport

P17 - Soutenir le développement, l'adaptation et la diversification des grands piliers de l'économie littorale

P22 - Faire de la culture et du sport deux des éléments majeurs du développement et de l'attractivité du littoral

P25 - Relever les grands défis environnementaux et en faire des atouts pour l'avenir

P27 - Accompagner la nouvelle phase de développement de l'université

P32 - Soutenir les projets structurants des territoires

© Yann Tierny





La Charte de Développement du Littoral Côte d'Opale approuvée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale est le résultat d'un travail collectif des élus et techniciens du SMCO.

Cette Charte est un document de prospective traitant des thèmes que nous avons estimés prioritaires pour l'aménagement du littoral pour les dix prochaines années. Il n'est pas exhaustif, bien d'autres thèmes ou projets portés par des acteurs publics ou privés, locaux, associatifs, syndicaux ou professionnels ou mis en oeuvre par des collectivités locales, départementales ou régionales concourent également au développement de l'ensemble du Littoral Côte d'Opale.

Le contenu de cette Charte traduit les principales ambitions communes que, depuis 1996, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale a pu faire émerger, partager et développer dans la perspective d'un aménagement durable de la Côte d'Opale.

Cette Charte n'est pas pour autant intangible, les moyens financiers nécessaires à la réalisation de nos projets collectifs, les aléas de la vie économique et sociale ou tout simplement de la vie, ponctueront la concrétisation de cette Charte dans les prochaines années.

Enfin, cette Charte devra être régulièrement réactualisée, adaptée et enrichie par les contributions que nous vous invitons à nous faire connaître.

Michel DELEBARRE
Ancien Ministre d'Etat
Président du Syndicat Mixte
de la Côte d'Opale

Introduction

Le Comité Syndical du SMCO adoptait, le 9 Avril 1998, la première Charte de Développement du Littoral. Ce document traduisait la volonté des acteurs publics et privés concernés (parmi lesquels l'Etat, la Région, les deux Départements du Nord et du Pas de Calais, les villes et leurs groupements intercommunaux, les Chambres Consulaires, les trois Ports et l'Université, etc.), de mener à bien une démarche collective d'aménagement et de développement durable. **Elle visait en particulier à mettre en cohérence et en synergie les initiatives et projets de chacun au sein d'une vision prospective commune de l'avenir des territoires du Littoral Côte d'Opale à dix ans.**



En se structurant au sein du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, les acteurs publics et privés concernés se sont progressivement constitués, au cours de ces dernières années, en une force de réflexion et de proposition collective qui est aujourd'hui devenue incontournable. C'est ainsi que dans le cadre de la mise en oeuvre de ses politiques publiques et projets le S.M.C.O s'est désormais érigé en partenaire institutionnel, tant de l'Union Européenne, que de l'Etat, de la Région, des deux Départements, des intercommunalités, des divers acteurs socioéconomiques et des institutions publiques limitrophes, françaises (Métropole transfrontalière Lilloise, SMA-COPI et Picardie), belges (Province et Intercommunale de Flandre Occidentale), ou britanniques (Comté du Kent, District de Medway, etc.).

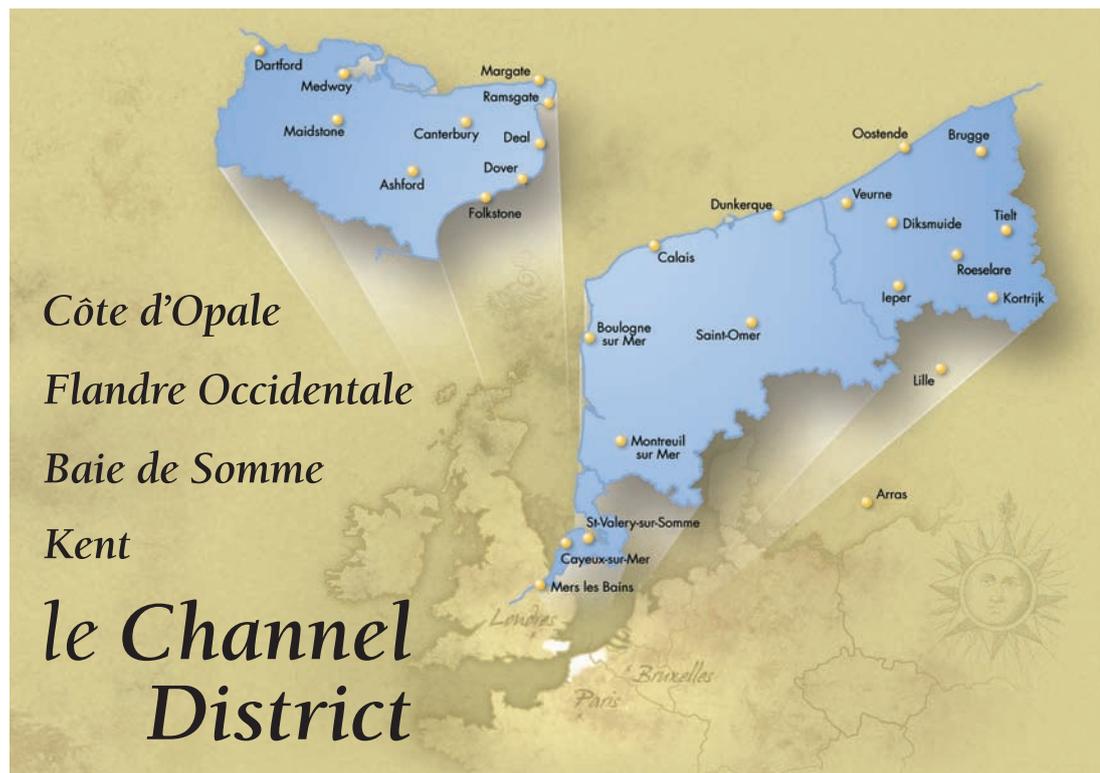
En effet, **l'affirmation de la dimension européenne du littoral Nord Pas de Calais constitue l'un des grands acquis de ces dix dernières années.** C'est tout particulièrement dans cette période que les coopérations métropolitaines et transfrontalières se sont imposées comme de nouvelles échelles de réflexion sur l'avenir et comme les cadres de nouveaux projets de développement. **Les responsables du S.M.C.O se**

sont pleinement inscrits dans ces nouvelles perspectives, et ont fait de ces dimensions transfrontalières et interrégionales les nouveaux contextes de leur stratégie territoriale.

Les adhésions, en tant que membres associés du S.M.C.O, de la Province et de l'intercommunale de Flandre Occidentale (WVI), puis récemment de la Région Flandre elle-même, rejointes par celles du S.M.A.C.O.P.I et de la Région Nord Pas de Calais, ont largement conforté ces dynamiques de coopération portées par l'Aire Métropolitaine Littorale Franco-belge et la plateforme transfrontalière.

Evolution qui ont ouvert la voie à la constitution, à terme, d'une véritable métropole maritime transfrontalière de dimension européenne. C'est dans ce contexte partenarial spécifique que les actions et projets initiés, portés et coordonnés par le SMCO ces dix dernières années ont particulièrement souligné la pertinence de l'échelle du territoire du Littoral. Echelle qui constitue désormais, aux dires de tous les partenaires impliqués (Union Européenne, Etat, Collectivités publiques françaises, belges et britanniques, etc.), l'un des cadres de réflexion, d'intervention et de négociation les mieux adaptés à l'élaboration et à la mise en oeuvre des projets et politiques publiques.

C'est pour faire face aux nouveaux contextes institutionnels et financiers qui se mettent en place, ainsi qu'aux défis de ce début du XXIème siècle, que le SMCO a décidé de l'élaboration d'une nouvelle Charte de Développement pour la décennie à venir. Décennie qui risque en effet de se caractériser par une série de nouvelles évolutions, de défis et d'opportunités qui conditionneront en partie l'avenir du Littoral Côte d'Opale.



FAIRE FACE À DE NOUVELLES ÉVOLUTIONS



Alors que les prérogatives de l'Union Européenne vont aller se renforçant, et que s'affirmeront de plus en plus ses liens privilégiés avec les régions et leurs territoires, le budget européen, désormais tourné en priorité vers l'aide au développement des pays « entrants » ne soutiendra plus dans les mêmes conditions, comme par le passé, les dynamiques de conversion et de développement des régions d'ancienne tradition industrielle, comme le Nord Pas de Calais. **Le littoral devra désormais s'inscrire dans les nouvelles orientations et priorités des politiques européennes, notamment telles que définies dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, et en saisir toutes les opportunités.**

L'évolution contrastée des rapports entre l'Etat et les Collectivités territoriales participe, pour sa part, d'une problématique voisine. Alors que l'approfondissement du processus de décentralisation se traduit par le transfert de nouvelles compétences aux Collectivités, en renforçant leur rôle dans le développement et la cohésion des territoires, la crise des finances publiques ne permet plus à l'Etat d'accompagner de façon équitable, au plan financier, la mise en oeuvre concrète de ces nouvelles responsabilités. Ces nouvelles charges, non « équilibrées », viendront grever, de plus en plus, les budgets et les marges d'intervention des dites Collectivités. Situation qui pourrait se traduire, faute de nouvelles perspectives (Chacun connaît les limites du partenariat public/privé), par un retrait progressif de la puissance publique locale de la nécessaire régulation des difficultés socio-économiques auxquelles les territoires auront à faire face.

De plus, **en matière d'aménagement et de développement des territoires, les priorités de l'Etat sont désormais affichées en faveur des territoires « les plus compétitifs » et des projets d'envergure, à fort potentiel de développement,** seuls capables selon lui, de s'imposer au niveau international. L'Etat semble abandonner, ainsi, ce qui constituait le coeur même de sa stratégie, depuis les années soixante ; c'est-à-dire le maintien des équilibres interrégionaux via une politique de redistribution de la richesse nationale par le biais d'un soutien différencié en faveur des territoires les plus fragiles. Or ces deux problématiques sont complémentaires et ne devraient pas s'exclure, tant s'en faut.

Alors que la dimension européenne et transfrontalière du littoral

ral Côte d'Opale s'est particulièrement affirmée cette dernière décennie, les pratiques de coopération transfrontalières, qui se sont considérablement développées (Il faut saluer le rôle décisif qu'ont eu, en ces domaines programmes européens de coopération INTERREG) nécessitent désormais tant au niveau national qu'europpéen (ainsi que l'ont montré les négociations engagées dans le cadre de la préparation du projet métropolitain littoral francobelge), des formules spécifiques de soutien financier, fiscal et juridiques spécifiques. Autant d'éléments sans lesquels, au-delà des discours valorisant les mérites de la coopération transfrontalière, il reste difficile de les inscrire dans le droit et la réalité.

Certes, avec la « labellisation » nationale du Projet Métropolitain Flandre Côte d'Opale Flandre Occidentale belge, l'Etat a, pour la première fois, fait de la dimension transfrontalière l'une de ses priorités nationales dans le domaine de l'aménagement. Plus même, en soutenant résolument la phase de lancement de la démarche, ainsi que l'élaboration des premières études stratégiques, **l'Etat a fait de l'Aire métropolitaine Flandre Côte d'Opale, un de ses interlocuteurs institutionnels privilégiés.** Mais en abandonnant son projet initial d'en faire une démarche spécifique qui aurait bénéficié d'aides et de dispositions de soutien particulières, sans toutefois remettre en cause les fondements mêmes de la dynamique entreprise, il risque d'en réduire, à terme, la portée.

© Yann Tierny





© Service com.ULCO

RELEVER QUELQUES GRANDS DÉFIS POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE

Le XXI^{ème} siècle naissant a consacré l'entrée de la Société dans ce qu'il est convenu d'appeler « l'économie de la connaissance ». Celle-ci fait des savoirs, de la recherche, de l'innovation, de la culture de la formation des hommes l'un des moteurs stratégiques du développement futur des territoires. Les responsables du Littoral ont largement anticipé ce défi en faisant du développement d'une véritable Université sur le Littoral et de celui, corrélatif, d'un potentiel significatif de recherche. L'une de leurs priorités politiques majeures des années quatre-vingt. Si la première bataille, celle de la proximité, a été gagnée, elle a vu les jeunes du littoral accéder enfin à l'enseignement supérieur, sans pour cela aller dans la capitale régionale ou à Paris. Elle laisse cependant en suspens la question suivante : comment maintenant tirer le meilleur parti, sur le littoral, de cette « plus-value » en qualification et éviter l'exode massif des jeunes diplômés de l'ULCO vers d'autres territoires ? Une autre bataille, tout aussi stratégique s'annonce. Il faudra inscrire cette jeune université dans le réseau des grands équipements de formation et de recherche de cette partie de l'Europe du Nord Ouest où règne une dure compétition en ces domaines. Il importera pour cela de relever les défis suivants : franchir un nouveau seuil qualitatif dans tous les domaines, attirer de nouveaux étudiants, de nouveaux chercheurs et de nouveaux professeurs, développer de véritables pôles d'excellence, tant dans les domaines de l'enseignement que de la recherche, ouvrir l'université sur son environnement économique, culturel et social, l'inscrire dans les nouvelles dynamiques urbaines et en faire l'un des moteurs de la politique de développement du Littoral Côte d'Opale et de son rayonnement. Non moins crucial, le défi environnemental s'impose et s'imposera désormais à tous comme une donnée incontournable des décisions des responsables politiques et socioéconomiques. Les questions du réchauffement climatique, de l'impact des gaz à effet de serre (GES) et de la raréfaction à

venir de certaines énergies fossiles en particulier, devraient fortement influencer le contenu des politiques publiques à venir.

Que ce soit dans les domaines énergétiques (en impulsant le développement des énergies propres et renouvelables), de l'habitat (en y systématisant les économies d'énergie et le recours aux énergies alternatives), des transports (priorité au transport maritime, au rail, à la voie d'eau, et aux transports collectifs, utilisation des énergies propres), ou de l'industrie (économies d'énergie, utilisation des énergies alternatives, etc.). La question de l'eau s'inscrit au même niveau. La protection de la ressource, les politiques en faveur des économies de l'eau, le traitement et le recyclage des eaux usées, etc., constitueront autant de nouvelles données impératives des politiques publiques dans la mise en oeuvre desquelles le S.M.C.O s'est d'ores et déjà engagé.

Dans ce contexte, la volonté partagée par les responsables politiques du littoral et les services de l'Etat d'y mettre en oeuvre le concept de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (GIZC), et d'aborder, dans ce cadre, tant les questions relatives à la qualité des eaux, que celles concernant l'érosion côtière, la protection des espaces dunaires fragiles, la gestion des eaux de surface (wateringues) ou les dispositifs à mettre en oeuvre pour faire face à d'éventuelles catastrophes écologiques maritimes, prend toute sa place. A l'heure où l'économie fait des activités tertiaires l'un des moteurs privilégiés de la croissance économique (et le littoral s'est largement inscrit, pour ce qui le concerne, dans cette problématique), il ne semble pas inutile de souligner que la Côte d'Opale demeurera toujours l'un des grands pôles industriels du pays (Sidérurgie, métallurgie, chimie lourde et fine, papeterie, industries halieutiques et agroalimentaires, verrerie/cristallerie, textile, etc.).

Poursuivre le développement du tertiaire doit donc y aller de pair avec le soutien au développement industriel, l'un alimentant l'autre par ailleurs. Mais le défi reste posé de poursuivre ce développement industriel dans un environnement naturel et urbain spécifique. Celui d'un littoral maritime tout à la fois particulièrement dense, mais remarquable et particulièrement fragile. Dans ce domaine également, les années quatre vingt ont constitué une évolution majeure dans les prises de conscience qu'il convient de poursuivre et d'amplifier : marier écologie et développement industriel, développer les projets et la recherche dans les domaines de la protection de l'environnement et du traitement des pollutions, ainsi que de la prévention et du traitement des risques industriels. Le littoral, qui s'est peu à peu imposé comme véritable leader au niveau régional dans ces diverses dimensions possède là une carte de premier plan à jouer au niveau national et européen.

Il faudra enfin relever le défi sociétal. Sorti fragilisé des profondes mutations socioéconomiques auxquelles il a été confronté au cours de ces dernières décennies, le corps social du littoral Nord Pas de Calais devra faire face, tout à la fois, aux tensions héritées des crises passées (chômage, situations de précarité et d'exclusion, inégalités sociales - devant la santé notamment - et territoriales, ségrégations diverses, etc.), ainsi qu'aux évolutions structurelles de la population, porteuses de changements profonds (vieillesse, modifications des rapports entre générations, nouvelles mentalités et comportements - individualisme et communautarisme -, multiculturalisme et métissages culturels, etc.).

Face à toutes ces évolutions il faudra apporter des réponses fortes aux besoins exprimés par la population de toujours plus de lien social et de solidarité et de protection vis-à-vis des dérèglements économiques. Les enjeux ne sont pas minces. Les responsables du SMC0 l'ont bien compris qui ont fait du renforcement de la cohésion sociale et des solidarités les fondements de leurs diverses politiques publiques.



VALORISER LES OPPORTUNITÉS

La volonté de l'Union Européenne de se doter d'une véritable politique maritime devrait constituer une opportunité irremplaçable de concrétiser l'option stratégique régionale de faire du Nord Pas de Calais, et en particulier de son Littoral, « Une Grande Région Maritime ». Option totalement partagée par les responsables du Littoral, quels qu'ils soient.

Encore faudrait-il que puisse évoluer la stratégie de l'Etat en ce domaine. A de nombreuses reprises, les responsables régionaux

et ceux du littoral ont dénoncé une politique portuaire maritime nationale qui ignorait le premier ensemble interportuaire français et ne prenait en considération que la seule promotion internationale des plateformes portuaires du Havre et de Marseille. Alors que le Conseil Régional et l'ensemble des forces vives du Nord Pas de Calais affichent de fortes ambitions pour le développement des ports de Boulogne et Calais, et plus largement d'une plateforme interportuaire de dimension européenne intégrant Dunkerque (Vers un « hub » portuaire maritime régional à dimension internationale), il importe que l'Etat, stratège et partenaire naturel d'une telle ambition, puisse lui apporter son soutien. Annoncé comme le Chantier du XXème siècle, le tunnel sous la Manche, ouvrage unique au monde, et le système d'infrastructures ferroviaires et routières qui l'accompagne, sont toujours loin d'avoir eu les effets d'entraînement sur le développement local et régional qu'en attendaient tant ses promoteurs que l'ensemble des responsables politiques et socioéconomiques régionaux et locaux. Mais alors que les difficultés financières de l'entreprise sont en voie de solution, le « challenge » est aujourd'hui clairement posé de faire collectivement de cet outil, l'un des supports majeurs du développement des activités du transport et de la logistique sur le Littoral et dans la Région. Symbole de l'ouverture de la Région et de l'Europe sur les îles britanniques, cette infrastructure peut devenir enfin, pour le plus grand bénéfice de chacun et du développement régional, l'un des atouts majeurs du positionnement du littoral dans l'économie européenne des échanges et des transports. L'organisation des Jeux olympiques d'été à Londres, en 2012, constitue également pour le littoral Côte d'Opale, et plus largement pour la Région Nord Pas de Calais dans son ensemble, une opportunité majeure de communication et de promotion, au niveau international, de toutes ses potentialités, de ses savoir-faire et d'une nouvelle image ; développement sportif et culturel (que devrait notamment concrétiser un ambitieux programme d'équipements et de développement des pratiques), valorisation du patrimoine naturel et historique, promotion touristique et politique renouvelée d'accueil devraient constituer quelques uns des éléments d'une stratégie collective à cette occasion.



Dans ce contexte particulier, la nouvelle Charte de Développement du Littoral aura notamment pour vocation de constituer l'une des références collectives de la cohérence de l'action publique sur la Côte d'Opale. Cela, bien entendu aux côtés et en prolongement des orientations définies par L'Etat, la Région et les deux Départements. Que ce soit dans le cadre des dispositions du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (S.R.A.D.T), ainsi que dans les divers autres documents de planification thématiques qui en précisent les priorités (Transport, formation, développement économique, recherche, etc.), dans le Contrat de Projet Etat/Région 2007- 2013, ou dans les divers documents de contractualisation territoriale des deux Conseils Généraux.

Elle ne se veut, ni un nouveau document prospectif (SRADT bis), ni un nouveau document programmatique (CPER bis). **C'est tout d'abord l'expression d'une volonté politique, d'une ambition collective pour le Littoral.** La démarche d'élaboration entreprise

s'est d'abord proposée d'identifier les principaux enjeux partagés de développement, à dix ans, des territoires du Littoral. Il n'a pas été question, en ces domaines, de prétendre à l'exhaustivité, en intégrant dans la Charte la totalité des préoccupations locales. Il s'est agi de privilégier un nombre restreint d'enjeux stratégiques de développement, communs à l'ensemble des territoires, sur le contenu desquels il importera de continuer à travailler collectivement. Le travail collectif entrepris dans le cadre de la Charte devrait se traduire par la définition, sous forme

jets concrets à plusieurs niveaux : - L'élaboration et la réalisation d'actions et projets stratégiques qui contribueront à développer l'attractivité et la compétitivité du littoral et de l'Aire Métropolitaine transfrontalière,

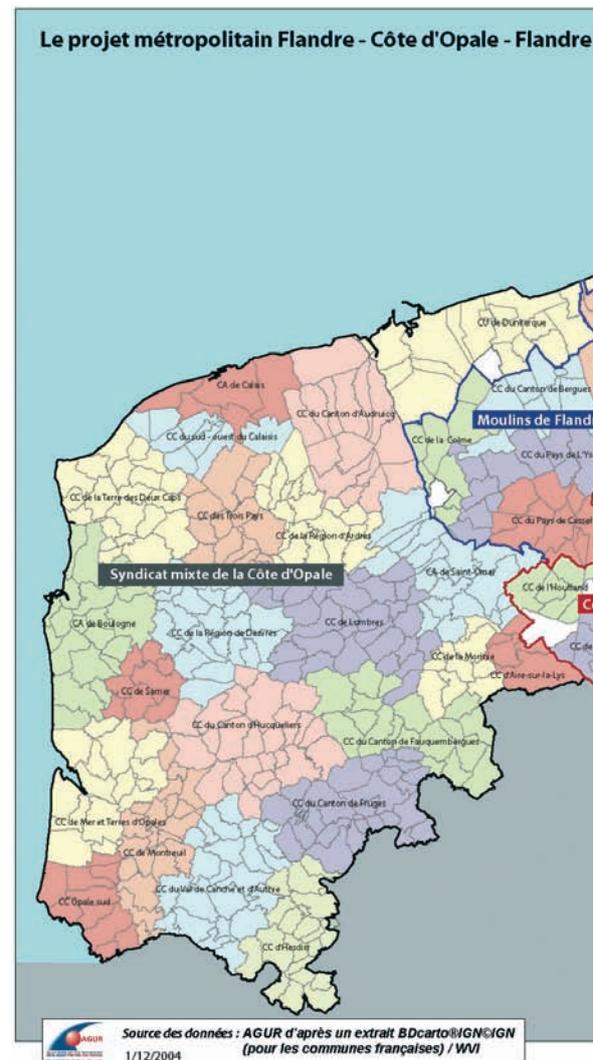
- Le soutien aux actions et projets locaux dont la mise en oeuvre participe de la réalisation des grands objectifs de la Charte,
- Le travail conjoint avec les responsables politiques et socioéconomiques de l'Aire Métropolitaine franco-belge de Lille sur des enjeux et objectifs communs (Comme par exemple, la coordination des politiques et projets dans les domaines du transport et des infrastructures, du développement universitaire et de la recherche ainsi que de la santé).

Aux côtés de cette problématique, il a été également convenu d'attacher une importance particulière aux actions collectives de communication, de promotion de l'identité et de l'image du territoire ainsi que de lobbying, qui ressortent d'une autre échelle mais dont la cohérence doit plus que jamais s'affirmer au niveau de l'ensemble Littoral Côte d'Opale.

Les crédits de droit commun, ceux attachés aux nouveaux programmes contractuels (Contrats de projets Etat-Région, programmes et fonds européens, etc.), ainsi que ceux inscrits par l'Etat, les collectivités territoriales (Région, Départements) et les partenaires publics concernés, dans le cadre du nouveau Fonds de Développement du Littoral (FODEL) seront prioritairement sollicités pour le financement et la mise en oeuvre de ces divers objectifs et projets.

UNE NOUVELLE CHARTE : DES AMBITIONS COLLECTIVES, DES OBJECTIFS ET DES PROJETS

de grands objectifs, de propositions susceptibles d'apporter des éléments de réponse aux différents enjeux identifiés. Chacun de ces grands objectifs se matérialisant par l'élaboration d'un nombre limité de projets structurants, particulièrement significatifs et porteurs de développement, non seulement pour le territoire qui en sera le support, mais encore pour l'ensemble du Littoral. Les démarches et projets stratégiques et structurants à plus long terme, qui nécessiteraient la réalisation d'études complémentaires de définition ont également été pris en considération, permettant ainsi de préparer l'avenir. La mise en oeuvre de la Charte devrait nécessiter l'engagement d'actions et pro-



Au cœur du renforcement de l'attractivité et de l'identité du littoral : la poursuite des grands objectifs métropolitains

Au cours de ces deux dernières années, le S.M.C.O a fait de l'élaboration du projet d'Aire Métropolitaine Littorale Franco-belge l'un de ses projets stratégiques majeurs. Projet fédérateur des énergies de l'ensemble des acteurs politiques et socioéconomiques dulittoral, projet porteur d'orientations fortes de développement et de nouveaux types de partenariats (Avec l'Europe, l'Etat, Les grandes Collectivités territoriales françaises et les territoires transfrontaliers belges et britanniques), ses grands objectifs constituent, pour les années à venir, le cœur de la stratégie de renforcement de l'attractivité et de l'identité nouvelle que souhaite développer le SMCO, tant à l'échelle régionale et transfrontalière que nationale et internationale. Objectifs stratégiques qui de toute évidence, nourrissent, à des degrés divers, les contenus et projets de la nouvelle charte de développement du Littoral. Sans les détailler outre mesure, il convient toutefois d'en rappeler les éléments essentiels.

Le S.M.C.O a délibérément placé cet objectif sous le sceau du développement durable. Il a fait du développement et de la modernisation des infrastructures portuaires (pour un « hub » interportuaire) ainsi que de la promotion du transport maritime (cabotage, « autoroutes de la mer »), ferroviaire (lignes de fret



dédiées) et fluvial (accompagnement de la réalisation du canal Seine Nord Europe et valorisation de ses effets induits) ses priorités majeures. Cela, sans pour autant exclure la nécessaire modernisation du réseau autoroutier et routier actuel pour faire face aux augmentations prévisibles de flux. Cette stratégie devrait notamment s'appuyer sur :

- L'amélioration des conditions d'accessibilité multimodales et de desserte de l'Aire métropolitaine littorale par notamment la réalisation d'un axe ferroviaire lourd électrifié desservant les trois grands ports régionaux raccordé aux grands axes ferroviaires de fret intra européens,
- La modernisation et le développement corrélatif des infrastructures portuaires régionales,
- La mise en place d'une politique concertée de maîtrise générale des flux de transport et de déplacements et d'incitation aux transferts modaux,
- Le soutien au développement d'une démarche de concertation entre les grands acteurs du transport de l'Aire métropolitaine (Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Dunkerquois et Montreuillois). Dialogue prioritaire entre les trois ports et au-delà avec les grands ports voisins du Range de la mer du Nord, coordination des projets des opérateurs de transport ferroviaires, réseau intégré de plateformes multimodales de transport (dont la plateforme de Dourges et le projet de la Porte Multimodale de l'Aa), dialogue entre opérateurs de transport aérien, dialogue entre autorités publiques organisatrices de transport.
- Le renforcement du dialogue et de la coopération entre autorités transfrontalières responsables dans le domaine de la sécurité maritime et la gestion des situations de crises éventuelles (Lutte contre les pollutions, assistance et secours d'urgence aux blessés, etc.).
- Le développement d'un dialogue renforcé avec les acteurs concernés de l'Aire Métropolitaine transfrontalière Lilloise.



**METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE CONCERTÉE
DE DÉVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS
ET DES SERVICES À LA PERSONNE, DANS LA DOUBLE PROBLÉMATIQUE
DE RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE**

Ce sont là, en effet, des éléments clé de toute politique de renforcement de l'attractivité d'un territoire et des liens sociaux qui en constituent le fondement. D'une manière générale, les responsables du S.M.C.O ont revendiqué le renforcement de la présence des grands services publics sur leur territoire et notamment de ceux en charge de l'éducation, de la santé, du logement et de la sécurité dont les effectifs sont en nombre insuffisants pour faire véritablement face aux besoins. Parallèlement aux services publics, les responsables du S.M.C.O ont plaidé pour le développement, dans des formes concertées à explorer, de certains services marchands à la personne, parmi lesquels figurent, en priorité, le commerce et l'artisanat. L'élaboration d'un nouveau projet de charte intercommunale de développement commercial a même été évoquée. Cela, sans pour autant oublier le nécessaire développement, dans des formes à négocier, et notamment dans le cadre d'expérimentations qui pourraient être étendues à l'ensemble du littoral, de services non marchands en charge du soutien aux populations les plus fragiles.



© Michel Guilbert Prod.

**PROMOUVOIR LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ
DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE**

Trois grandes priorités ont structuré cet objectif : D'abord mener une politique ambitieuse de développement touristique en valorisant les atouts particuliers de l'aire métropolitaine. Que ce soit au travers du développement des activités liées au littoral, à ses stations balnéaires, à ses ports de plaisance (maritimes et fluviaux), à son patrimoine naturel (Grand Site National des Caps et Marais Audomarois par exemple), à son patrimoine historique maritime (Centre de la pêche d'Étaples, Musée des traditions portuaires de Dunkerque par exemple), à ses grands sites de la mémoire (Réseau des villes fortifiées, sites de la seconde guerre mondiale comme la Coupole d'Helfaut et le Blockhaus d'Eperlecques, etc.), ainsi qu'à la promotion d'un tourisme « scientifique et pédagogique ». A cet égard, Nausicaa qui est orienté vers la « gestion durable des océans » contribue à légitimer le positionnement de notre littoral sur les thématiques du développement durable, de la GIZC et sa volonté de décliner une véritable ambition maritime. Dans le domaine du patrimoine maritime, cette politique ambitieuse devrait s'exprimer en particulier par la poursuite et l'intensification des actions d'identification, de préservation et de valorisation menées depuis près de vingt ans par la Fédération Régionale (FRCPM), ainsi que par le développement d'une véritable filière littorale sur cette thématique. Filière reprise dans le Schéma Régional de Dévelop-

pement Durable du Tourisme (route du patrimoine maritime, évènementiels, flottilles de bateaux traditionnels, etc.). Que ce soit également, par ailleurs, au travers de la promotion de ses grands équipements commerciaux et de loisirs qui attirent une large clientèle française, mais aussi belgo-néerlandaise et britannique (La place de Calais est en ce domaine très significative avec les complexes de la Cité de l'Europe, de Marques Avenue et du projet de Victory Parc).



La seconde priorité est de promouvoir une action déterminée dans le domaine culturel. Tout d'abord en développant auprès de la population, et ce dès le plus jeune âge, l'apprentissage de l'Anglais et du Néerlandais. Ensuite en poursuivant l'action particulièrement dynamique déjà engagée en ce domaine, tant au niveau du spectacle vivant qu'à celui du soutien aux structures muséographiques et artistiques existantes (Via notamment le soutien à la diffusion artistique). Les responsables se sont entendus pour faire de la promotion de l'art contemporain l'un des points forts de leur stratégie collective en ce domaine.

- Appuyer les initiatives en faveur du développement des structures d'enseignement supérieur et du potentiel de recherche et d'innovation de l'Aire métropolitaine, dans la perspective de contribuer, à terme, à la naissance d'un véritable espace universitaire d'enseignement et de recherche transfrontalier. Espace qui réunirait les acteurs français, belges et britanniques. Cela en concertation étroite avec la stratégie menée en ces domaines par l'Aire Métropolitaine Lilloise.

- Développer une stratégie ambitieuse de communication et de promotion appuyée sur un événementiel de dimension internationale, qu'il soit culturel (Cf. Lille 2004), sportif (Jeux Olympiques de Londres, Tour de France, Conférence internationale des marinas), économique (Inauguration de la liaison TGV Folkestone Londres) ou social.

- Promouvoir une démarche active de « marketing territorial », cohérente avec les orientations et priorités définies au niveau des Régions Flandre et Nord Pas de Calais en la matière : participation commune à de grands événements économiques internationaux (comme le M.I.P.I.M), accueil de salons professionnels renommés, campagne de communication dans les grands médias internationaux, poursuite de la prospection d'investisseurs, etc..

STRUCTURER **UN DISPOSITIF TRANSFRONTALIER DE GOUVERNANCE**

ÉLABORER ET METTRE EN OEUVRE UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION ET DE MARKETING TERRITORIAL APPUYÉE SUR UNE NOUVELLE IMAGE DU LITTORAL

Cet objectif s'appuie sur les trois axes suivants :

- Valoriser l'identité maritime de l'Aire métropolitaine et sa position unique d'interface entre les cultures latines et anglo-saxonnes.

La stratégie mise en place à ce propos s'est appuyée sur les bases définies par l'accord franco-belge du 16 Septembre 2002. Forts des orientations contenues dans le Projet Métropolitain, les partenaires français et belges se sont entendus pour structurer leurs relations et mettre en oeuvre leurs projets communs au sein d'un véritable « Euro district », le « CHANNEL DISTRICT », qui vient de s'ouvrir aux deux Régions de Flandre et du Nord Pas de Calais. Ce projet pourrait prendre sa forme définitive dans les prochains mois sous la forme d'un Groupement Européen de Coopération Territoriale (G.E.C.T).



Poursuivre la stratégie d'ouverture du territoire et son maillage en valorisant les équipements d'infrastructures de transports

Le littoral Nord Pas de Calais a bénéficié, au cours des décennies précédentes, d'importants investissements dans le domaine des infrastructures de transport : tunnel sous la Manche, liaisons ferroviaires internationales à grande vitesse (TGV Paris-Londres-Bruxelles), réseau autoroutier de classe internationale (A16 et A26), modernisation des grandes infrastructures portuaires (Dunkerque et Calais). Certes d'autres investissements doivent encore être réalisés, pour permettre tout à la fois une meilleure accessibilité du territoire et compléter son indispensable maillage. Mais au-delà de ce nécessaire programme d'investissements à venir se profile aujourd'hui la nécessité de valoriser au mieux les infrastructures réalisées. Cela, dans le cadre d'une politique globale visant notamment à tirer le meilleur parti économique des flux (création de services adaptés) et à développer les transports modaux dans une logique de développement durable. Six grands objectifs devraient, au cours des prochaines années, mobiliser toutes les énergies des responsables du littoral à ce niveau.

LE DÉVELOPPEMENT ET LA VALORISATION DES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES

Le littoral Nord Pas de Calais est avant tout caractérisé par sa vocation de grande région maritime et portuaire ouverte sur le monde qui en fait l'une des premières régions françaises d'échanges internationaux. Avec son infrastructure portuaire unique : Boulogne, premier port européen de transformation des produits de la mer, Calais, second port mondial de voyageurs, le Tunnel sous la Manche, premier « port sec » du continent qui assure une liaison ferroviaire stratégique avec les îles britanniques (Avec les trafics du port maritime et du port sec, la plateforme portuaire de Calais compte parmi les toutes premières places portuaires marchandes européennes), Dunkerque, troisième port industriel français, le littoral Nord Pas de Calais peut devenir l'une des grandes portes maritimes de l'Europe de demain. Parmi les grands projets à mener en ce domaine figurent notamment :

- Le développement d'une véritable stratégie foncière collective pour l'accueil d'activités industrielles et logistiques, à proximité des installations portuaires (cf. plus loin le projet de schéma littoral des zones industrielles et logistiques),
- Le soutien apporté aux projets de développement et de modernisation des équipements et infrastructures portuaires (Projet de développement du port de Boulogne à l'occasion de la reconquête des friches de la COMILOG, projet CALAIS 2015,

Schéma d'aménagement et d'extension des bassins du port Ouest de Dunkerque),

- Le développement de la desserte des ports et de leurs zones d'activités industrielles logistiques par des modes de transport « alternatifs » : création de services ferroviaires de transport combiné, développement de liaisons Roll on/ Roll off de cabotage maritime, élaboration d'une stratégie portuaire fluviale afin de tirer le meilleur bénéfice de la réalisation du futur canal Seine Nord Europe et du programme de modernisation de la voie d'eau ainsi que l'amélioration de la desserte des ports et de leurs zones industrielles logistiques,

- La promotion de la concertation entre les ports en y associant les dirigeants de l'exploitation du tunnel sous la Manche et plus largement l'ensemble des opérateurs de transport de fret et de voyageurs. Cette concertation pourrait être conduite dans le cadre d'une approche pragmatique et réaliste de ce secteur.

Ce qui pourrait permettre de créer de véritables opportunités d'échanges et de dialogue entre acteurs concernés, de promouvoir d'éventuelles opérations collectives et de mettre en cohérence les politiques commerciales et d'investissement. La Conférence portuaire mise en place par le Conseil Régional Nord Pas de Calais début 2007 pourrait constituer le cadre privilégié de cette concertation.

LA VALORISATION DE L'IMPACT ÉCONOMIQUE DU TUNNEL SOUS LA MANCHE

Plus de dix ans après sa mise en service (Mai 1994), les « retombées » économiques du tunnel sous la Manche sur l'économie et le développement du littoral, pour être réelles, n'en ont pas moins été bien inférieures aux attentes des responsables socioéconomiques du littoral. Certes, sa mise en service s'est progressivement traduite par la concentration et la massification des flux à l'échelle de la Côte d'Opale (Multiplication du trafic par près de trois en dix ans), mais les bénéfices potentiels que pourrait en tirer le littoral ne sont pas encore à la hauteur de ces évolutions. Il importe aujourd'hui pour les responsables du S.M.C.O, de revoir ces questions dans le nouveau contexte créé par la normalisation de la situation financière du groupe Eurotunnel et sa volonté de s'investir dans le fret ferroviaire. En concertation avec ce dernier, et au-delà de l'implication du groupe Eurotunnel dans le développement du fret ferroviaire et plus largement des activités liées au développement de la logistique, ils souhaitent à nouveau poser la question des modalités de valorisation des opportunités



© CCIC

toujours inexploitées du développement potentiel des zones du terminal.

C'est là en effet l'un des sites les plus emblématiques et stratégiques du littoral et plus largement du Nord Pas de Calais. Espace où pourrait éventuellement se développer, à terme, un projet collectif qui soit à la mesure de l'Aire Métropolitaine Littorale dans son ensemble.

LA PROMOTION, À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE D'UN RÉSEAU FERROVIAIRE OUVERT SUR L'INTERNATIONAL

Les élus du S.M.C.O ont décidé de s'attacher à la réalisation d'une série de projets particulièrement stratégiques pour l'avenir du littoral, visant à développer le réseau ferroviaire. Parmi les

priorités et projets affichés figurent notamment :

- L' amélioration significative de l'accessibilité des territoires avec la mise en place d'un véritable réseau ferré à l'échelle de l'Aire métropolitaine. Trois grandes séries de projets devraient venir concrétiser cet objectif :
- Constituer un véritable axe ferroviaire métropolitain de Dunkerque à Rang du Fliers, et au-delà d'Adinkerque à Amiens via Abbeville. Ce projet se traduirait tout à la fois par d'importants investissements ferroviaires (liaisons Calais/Dunkerque, Boulogne/Rang du Fliers-Picardie et Dunkerque/Adinkerque) ainsi que par une refonte des services TER dans une double logique d'offre ferroviaire transversale Dunkerque/Rang du Fliers à l'image du réseau ferroviaire de la côte belge et d'amélioration significative des fréquences de desserte de l'Audomarois et du Montreuillois. Cela, sans oublier les nécessaires efforts à accomplir dans le domaine de la modernisation des installations ferroviaires et du matériel roulant.



© LéZarts

- Développer et élargir la politique du TER-GV sur le littoral, notamment au bénéfice des territoires de l'Audomarois et du Montreuillois, qui pourraient ainsi être à même, à l'instar du Boulonnais, du Calaisis et du Dunkerquois, de profiter au mieux des effets de la métropolisation de la capitale régionale.
- Soutenir toutes les initiatives en matière de création de réseaux et de pôles d'échanges multimodaux à l'échelle du littoral et de l'Aire Métropolitaine. La dimension territoriale du littoral devrait servir de cadre géographique de référence aux réflexions menées au sein du Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT).
- La valorisation des Liaisons à Grande Vitesse (LGV) et le développement de la gare internationale de Calais/Frethun pour en faire la porte du littoral sur l'ensemble du réseau européen à

Grande Vitesse. La gare internationale de Calais/Frethun est la seconde gare régionale, avec celle de Lille-Europe, à être située sur le Réseau à Grande Vitesse. Pour autant, l'accès du littoral aux services ferroviaires internationaux ne peut véritablement s'effectuer, à l'heure actuelle, qu'à partir de plates-formes extérieures. La gare internationale de Calais/Frethun doit constituer, pour tous les responsables politiques et socioéconomiques du littoral la porte privilégiée de leur territoire sur le réseau à grande vitesse qui se met en place à l'échelle européenne. C'est là un enjeu majeur de développement et un atout stratégique que les élus, avec le soutien du Conseil Régional Nord Pas de Calais, ont impérativement décidé de faire valoir auprès des exploitants et gestionnaire de ce réseau.

Les principaux points des négociations à venir devraient porter sur les questions suivantes :

- Maintien des services avec Londres et le Kent (Ashford),
- Développement des services vers Paris et le reste de l'hexagone (Lyon, Marseille, etc.), ainsi qu'avec Bruxelles-Nord Europe,
- Développement de la gare internationale de Calais/Frethun et de son environnement, comme l'un des grands projets ferroviaires du littoral, pour en faire un véritable pôle multimodal d'échanges à dimension régionale et interrégionale (vers le Royaume-Uni).
- Lancement d'une réflexion sur la mise en place de services ferroviaires cadencés interrégionaux européens avec les partenaires britanniques (Kent et Grand Londres).
- Etude des conditions de réalisation éventuelle de la connexion au réseau ferroviaire belge et en particulier de la modernisation de la liaison Dunkerque/Adinkerque (Cf. plus haut).



© CCIBCO

Malgré la volonté affichée de favoriser au mieux les transferts modaux, il n'en restera pas moins, que pendant de nombreuses années encore, les infrastructures routières du littoral concentreront la majorité du trafic et des échanges. La stratégie annoncée en ce domaine donnera la priorité à la réalisation des « chaînons manquants » ainsi qu'à l'indispensable modernisation du réseau. Pour l'essentiel, les opérations de modernisation du réseau concernent la réfection et la mise à niveau de l'A25, la modernisation de l'A16, et la réalisation éventuelle de l'A24, infrastructures dépendantes des compétences de l'Etat, avec qui des points d'accord et un calendrier devront être rapidement trouvés.

Quant aux « chaînons manquants », ils se situent sur les axes Est Ouest (il s'agit principalement de l'achèvement des aménagements de l'ancienne RN 42, - mise à 2x2 voies - aujourd'hui RD 942, dont une partie - 8 kilomètres environ - relève encore des responsabilités de l'Etat (LACRA Boulogne-ST Omer), de la poursuite des aménagements de l'ancienne RN 39 (RD 939) ainsi que de la modernisation des RD 600 et 943, etc. Trois grands chantiers qui mettent en jeu les compétences des deux Départements.

**LA RÉALISATION DES CHÂÎNONS ROUTIERS MANQUANTS
ET LA MODERNISATION DU RÉSEAU**



**VALORISER
L'EXISTENCE D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL
DE FIBRES OPTIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT**

La connexion des territoires aux réseaux de fibres optiques à très haut débit constitue de plus en plus un facteur décisif pour le développement et l'implantation d'activités nouvelles. Les besoins des entreprises, comme ceux des particuliers vont se multiplier au cours des prochaines années et concerner tous les secteurs : entreprises, universités, laboratoires de recherche, services publics, services aux particuliers, ménages, etc. Aujourd'hui le littoral dispose en la matière d'un atout spécifique qu'il importe de valoriser : la présence sur son territoire d'un axe international de fibres optiques à très haut débit transitant par le tunnel sous la Manche. Les réflexions déjà engagées en ce domaine devraient être reprises pour définir les conditions de valorisation de cette véritable « autoroute internationale de l'information » au bénéfice d'une meilleure desserte des territoires dans le cadre de la mise en place, à terme, d'un véritable réseau littoral.

**LE TRANSPORT AÉRIEN :
RECHERCHER LES SYNERGIES**

Pour clore ce volet de la charte, il convient également de rappeler le souci constant des élus du littoral de valoriser au mieux les infrastructures aéroportuaires existantes. Globalement, la question de l'accessibilité aéroportuaire du littoral se pose dans une perspective élargie, intégrant, dans un dialogue permanent, les stratégies des territoires voisins de l'Euro région et de leurs acteurs publics et privés en faveur du développement de leurs propres plateformes aéroportuaires (Oostende, Lille, Zaventem, Charleroi, Gattwick, etc.). Si la Région Nord Pas de Calais vient de prendre en charge, dans le cadre des récents transferts de compétence, les installations aéroportuaires de Lesquin et celles, plus spécialisées, de Merville (centre de formation au pilotage), les élus du littoral et du Conseil Général du Pas de Calais, qui disposent déjà, avec l'aéroport du Touquet, d'un équipement spécifique performant, ont marqué leur intérêt au maintien et à la valorisation éventuelle des installations de l'aéroport de Calais-Dunkerque situé à Marck en Calaisis, (aujourd'hui propriété de la Communauté d'Agglomération du Calaisis.



© Pascal Morès



© Arc International



© E. de Goëer



© LéZarts

Soutenir le développement, l'adaptation et la diversification des grands piliers de l'économie locale

Au-delà des crises et des évolutions subies, depuis plusieurs décennies, par le tissu industriel du littoral, celui-ci n'en demeure pas moins l'un des fondements majeurs de sa puissance économique. Ses développement, adaptation et diversification constituent toujours, est-il besoin de le souligner, l'une des priorités des acteurs politiques et socioéconomiques locaux.



CONFORTER LA PLATEFORME INDUSTRIELLE LITTORALE

Conforter la plateforme industrielle littorale demeure l'un des axes économiques stratégiques essentiels du projet de développement affiché par la Charte. Consolider, adapter et diversifier les activités industrielles constitue aujourd'hui, face aux diverses évolutions macro-économiques, une des données majeures de l'avenir du littoral. Le poids décisif de certains types d'activités, sur certains territoires, comme par exemple la sidérurgie métallurgie-emballage à Dunkerque, le textile et la chimie à Calais, la verrerie-papeterie à St-Omer, l'halieutique et l'industrie agro-alimentaire à Boulogne-sur-mer, souligne leur « dépendance » vis-à-vis de l'avenir de ces secteurs d'activités, bien que l'on ne puisse pas véritablement toujours parler de mono-industrie. Question d'autant plus préoccupante qu'elle se conjugue avec la structure spécifique de certaines d'entre elles, dont les centres de décision sont extérieurs au pays, et qui s'inscrivent dans le cadre de stratégies européennes et internationales (pour qui le développement local ne constitue pas toujours un facteur déterminant de choix). On peut en prendre pour exemples les difficultés récentes de l'industrie papetière ou celles de la verrerie-cristallerie qui illustrent pleinement cette situation. Tout comme il pourrait en être de la stratégie possible des grands groupes agroalimentaires qui pourraient décider de se rapprocher, à terme, de leurs marchés européens. Ce qui, dans ce dernier cas, risquerait d'affecter tout particulièrement les activités de transformation du poisson à Boulogne-sur-Mer, de plus en plus dépendantes d'approvisionnement extérieurs (qui peuvent donc être livrés et transformés sur d'autres sites), etc. Ainsi, certains de ces secteurs industriels, organisés autour de grandes, voire de très grandes entreprises, engagés dans des dynamiques contraignantes de recherche de compétitivité et de nouveaux débouchés sur les marchés mondiaux, ne semblent plus pouvoir offrir, à terme, de perspectives significatives de développement de l'emploi. En outre, les difficultés qui résulteront des contraintes spécifiques liées au développement d'industries lourdes avec la montée en puissance, dans le corps social, d'exigences nouvelles en matière de qualité et de cadre

de vie (proximité des zones urbaines, milieux naturels sensibles, etc.) constituent autant d'autres éléments qui pèseront de plus en plus sur la stratégie de localisation et de développement des entreprises.

C'est en partie pour faire face à cette situation que les élus du S.M.C.O ont choisi de développer une stratégie collective appuyée notamment sur les grands objectifs suivants :

- Ils ont décidé de soutenir tout particulièrement, aux côtés des responsables locaux concernés, les initiatives résultant de la dynamique des Pôles de compétitivité. Démarche qui doit faire du mariage des entreprises avec des organismes de recherche, des structures d'innovation et des acteurs versés dans la mise au point et l'utilisation de nouvelles technologies, des voies d'avenir et de développement.

- Il en va ainsi des projets portés, dans le Boulonnais, par le pôle « Filière Produits aquatiques », qui prévoit de développer 27 programmes de recherche-développement et espère la création, à terme de quelques 800 emplois.

- Il en est de même du pôle « Matériaux à Usage Domestique » de l'Audomarois qui fédère à ce jour 27 entreprises et 15 laboratoires et s'enrichira sous peu de nouveaux partenariats. Ses grands objectifs se situent au cœur de trois des grandes priorités de la recherche européenne : nanotechnologies, qualité et sûreté alimentaire et développement durable. Priorités qui s'articulent notamment autour de la création d'un « Centre Européen des Matériaux à Usage Domestique » qui sera organisé en réseau sur deux sites, l'un consacré à la recherche fondamentale, implanté sur la métropole lilloise et l'autre, un laboratoire de recherche appliquée spécifique et de transfert de technologies, le CREATE, implanté à St Omer, dont l'ancrage des retombées éventuelles sur le territoire constitue un défi majeur. La création et la sauvegarde de près de 6600 emplois directs et induits pourraient être en jeu ! Cette formidable opportunité de développement de la recherche et des formations, de création d'entreprises et d'emplois pour le transfert de technologies, doit être exploitée non seulement localement, mais plus largement sur l'aire métropolitaine littorale.

- Il importe également de souligner l'importance du pôle textile « Up-tex » porté par les acteurs socioprofessionnels régionaux, les dentelliers calaisiens y prenant une place volontaire. Là aussi, on évoque, au travers des projets en cours d'élaboration, la sauvegarde et la création potentielle de plusieurs milliers d'emplois.

- Cela, sans compter le pôle d'excellence sur l'environnement industriel « Dunkerque Technologies », pôle d'ailleurs inscrit dans le Schéma Régional de Développement Economique (S.R.D.E) du Conseil Régional, s'appuyant sur la forte présence d'industries et de PMI de services en lien avec l'existence de

nombreux laboratoires universitaires dédiés à l'environnement et la création de l'IRENI, ainsi que l'association des acteurs du littoral au Pôle « I-Trans », dont les préoccupations concernent plus particulièrement les domaines des transports et de la logistique.

Parallèlement, ils se sont investis, au travers du GIE Côte d'Opale Développement, qui regroupe les quatre Agences de Développement du littoral, en complémentarité du réseau régional animé par Nord France Expert (NFX), dans une politique active de prospection et d'accueil de nouveaux investisseurs et créateurs d'entreprises. Parmi leurs préoccupations prioritaires figure le souci d'organiser et de structurer une « offre territoriale » qui soit attractive et compétitive, tant au niveau national qu'international (Offre foncière et schéma des grandes zones d'activité, optimisation des dessertes par les réseaux d'infrastructures, accueil-suivi et services aux entreprises, aide à l'intégration environnementale, synergies avec les structures de formation et de gestion de l'emploi invitées à s'adapter aux nouveaux besoins de qualification des entreprises, amélioration de la mobilité, dispositifs fiscaux spécifiques comme celui des zones franches, pépinières d'entreprises, etc.). Par ailleurs, ils ont chargé le GIE d'une mission spécifique d'observation et de connaissance des évolutions du tissu économique local, et en synergie avec les initiatives prises au niveau régional en ce domaine, ont souhaité qu'il puisse développer une véritable expertise sur les questions relatives à l'anticipation et à la gestion des mutations économiques. Enfin, avec le concours de leurs Agences d'urbanisme, les élus du littoral se sont résolument investis dans l'organisation de la participation collective à de grands salons professionnels internationaux (M.I.P.I.M par exemple) et la promotion, à cette occasion de leurs territoires et de ses entreprises.

AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET AIDER À LA DIVERSIFICATION DU TISSU ÉCONOMIQUE

Dans le contexte qui vient d'être évoqué, l'amélioration de l'attractivité du territoire et la diversification du tissu et des activités s'imposent comme deux des autres objectifs majeurs de la stratégie de développement du littoral de la Côte d'Opale.

Les responsables du S.M.C.O ont décidé de privilégier, à cet effet, le développement d'autres secteurs d'activités existants, pour en faire, à terme, tout à la fois, de nouveaux facteurs de l'attractivité du territoire et de véritables piliers de l'économie littorale, aux côtés de ceux qui viennent d'être évoqués. Stratégie qui s'articule, pour les prochaines années, autour des principaux objectifs suivants :

- Conforter la plateforme énergétique du littoral pour en faire l'un des éléments forts de son attractivité économique. La présence d'un important potentiel énergétique constitue, en effet, un puissant facteur de localisation des entreprises : le littoral dispose en effet d'équipements majeurs et diversifiés en ce domaine. Ainsi le gaz naturel ou industriel (notamment avec le gazoduc franco-norvégien NORFRA), la centrale électronucléaire de Gravelines, la centrale thermique DK6, l'installations

de raffinage d'hydrocarbures (raffineries TOTAL), le stockage et transit de charbon, sans oublier les parcs éoliens implantés sur l'ensemble du territoire, de Berck à Dunkerque en passant par l'arrière pays de l'Audomarois (avec par exemple le parc éolien de la Haute Lys à Fauquembergues)...

Cette plateforme doit encore se développer et accueillir de nouveaux projets : un nouveau terminal méthanier (EDF) et les créations d'activités complémentaires et inhérentes à cette installation, la poursuite du développement des parcs éoliens, les projets de développement des énergies alternatives (biocarburants, biomasse, solaire, géothermie).

- Développer et diversifier les activités de la plateforme littorale pour en faire l'un des grands pôles logistiques en Europe. D'un côté, il s'agit essentiellement de continuer à développer l'activité logistique existante en captant les trafics de marchandises diverses, à forte valeur ajoutée et les opérations de stockage, de transformation, de reconditionnement et de distribution de ces marchandises. Cela en poursuivant le développement des trafics spécifiques, que ce soit pour ce qui concerne les produits frais, les activités liées à l'industrie du froid, les trafics des vrac solides et liquides ou le transport de véhicules automobiles (à l'instar du port de Zeebrugge). De l'autre, les responsables concernés sont convenus, plus généralement, d'affirmer la position du littoral Côte d'Opale dans l'économie logistique régionale, transfrontalière et européenne. La complexité de ce secteur, le caractère relativement récent et très concurrentiel de son développement (tous les territoires du Nord Pas de Calais se disent concernés), ainsi que les contraintes d'aménagement des équipements correspondants (réseau régional de plateformes multimodales d'échange notamment, articulées sur les grands axes multimodaux de communication), ont conduit les acteurs du littoral à considérer l'opportunité et l'importance d'élaborer un véritable schéma logistique. Ce schéma permettrait par exemple d'élaborer collectivement, à l'échelle du S.M.C.O, une stratégie globale, adaptée aux atouts, spécificités économiques et aux grands projets de chaque territoire concerné du littoral (Garromanche pour le Boulonnais, Transmarck et Turquerie pour



le Calais, Eurofret pour le Dunkerquois, la Porte multimodale de l'Aa, le grand parc d'activités à vocation logistique de l'Audomarois notamment). Son objectif serait de les valoriser au mieux et de favoriser leur intégration dans une vision plus globale du développement de ce secteur d'activité au niveau régional et euro régional (en liaison avec les Plateformes portuaire de Lille, de Dourges -Delta 3, de Marquion notamment côté français et les grandes plateformes belges, britanniques et néerlandaises).

■ Structurer un pôle «Prévention et Gestion Durable des risques», autour des compétences et savoir-faire développés en particulier sur les territoires du complexe industrialo portuaire de Calais-Dunkerque : la prise de conscience de l'enjeu environnemental est ancienne sur le littoral côte d'Opale. Celui-ci constitue d'ailleurs, dans plusieurs de ces domaines, un territoire pionnier en matière de protection de l'environnement ainsi que de prévention et de gestion des risques naturels et industriels. En effet, les acteurs politiques et économiques du littoral se sont accordés pour mettre en oeuvre les propositions et projets adaptés indispensables pour assurer la poursuite d'un développement respectueux de son environnement.

Ils ont fait de la mise en oeuvre des préceptes du développement durable l'un des fils conducteurs de leurs projets en la matière : schéma d'environnement industriel, réseaux de surveillance de la pollution, synergies entre entreprises et laboratoires de recherche, création d'un secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, etc. Ce savoir-faire constitue aujourd'hui un atout spécifique qu'il convient de valoriser pour accroître l'attractivité du territoire et y accueillir, dans les meilleures conditions qui soient, de nouvelles activités, comme par exemple tout ce qui touche aux éco industries.

■ Soutenir le développement d'un pôle « santé » spécifique autour des compétences, savoir-faire et équipements sanitaires existants sur le secteur de Berck/Boulogne-sur-Mer : la qualité des équipements sanitaires existants sur le secteur Berck-Montreuil-Boulogne sur mer (Centre Hospitalier de Boulogne, Centre Hospitalier de l'arrondissement de Montreuil, équipements hospitaliers du groupe Hopale, école d'infirmières, école de kinésithérapie, etc.), les compétences spécifiques qui y sont développées (pathologies des os, chirurgie reconstructive, rééducation, etc.), et les liens qui se sont plus récemment développés entre structures hospitalières, laboratoires de recherche (INSERM, ULCO, IR2B) et PME du secteur, pourraient faire de ce potentiel l'amorce d'un éventuel Système Productif Local (SPL) intégré. Compétences spécifiques auxquelles vont s'ajouter, dans un avenir proche, à l'occasion de la construction d'un nouveau Centre Hospitalier à Calais, celles d'un véritable pôle de santé « Mère-enfant » (Plateau technique « chaud » pouponnière). Ce sont là, globalement, des atouts particulièrement précieux pour le développement économique de tout ce secteur, auquel les responsables du S.M.C.O ont décidé, aux côtés des acteurs locaux concernés, d'apporter leur soutien.

■ D'autres secteurs d'activités pourraient également donner lieu, dans l'avenir, à des développements particuliers tels ceux visant, par exemple, en priorité au soutien à la pérennisation et au développement des TPE-PME au coeur des tissus industriels existants, ou encore, plus spécifiquement, ceux liés au déve-

loppement de la chimie fine (industrie pharmaceutique), des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), ou encore les éco industries, etc. Mais au delà de ces quelques secteurs particuliers d'activités, et il ne paraît guère possible d'être exhaustif en ces domaines, d'autres voies de diversification économiques s'offrent aux territoires du littoral. Celles-ci reposent, pour l'essentiel, sur le développement de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler « l'économie résidentielle ».

POUR UNE NOUVELLE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE RÉSIDEN- TIELLE

Toute une partie du développement du littoral côte d'Opale n'est pas lié aux problématiques de l'économie marchande globalisée. Il s'agit de ce que de nombreux experts qualifient aujourd'hui d'« économie résidentielle ». On entend par là l'ensemble des activités et revenus liés à la présence sur le territoire de « ménages » au sens statistique du terme (Agents des services publics - fonction publique d'Etat, des collectivités territoriales ou hospitalières, touristes, étudiants, bénéficiaires de transferts sociaux - prestations sociales, retraites, indemnités diverses - bénéficiaires de revenus du patrimoine, actifs résidents, etc.). Activités et revenus qui alimentent localement la consommation, les services et l'emploi (commerce, artisanat, services aux particuliers, etc.). Certains spécialistes soulignent que les revenus de l'économie résidentielle sont, pour ce qui concerne les villes moyennes (ce qui est le cas du réseau urbain du littoral composé de villes moyennes), pratiquement équivalents à ceux tirés des activités du secteur productif traditionnel (45/55). C'est dire leur importance pour le développement local. Si cet aspect des choses a jusqu'ici été peu valorisé, les responsables du S.M.C.O ont décidé d'en faire l'un de leurs objectifs prioritaires pour les années à venir, considérant qu'il s'agit là d'un volet du développement territorial sur lequel ils peuvent peser avec efficacité.

Parmi les secteurs majeurs de l'économie résidentielle sur le littoral figurent donc aujourd'hui, le tourisme, la culture, l'administration publique et l'éducation, la santé et l'action sociale, le commerce et l'artisanat. Quant on connaît les sous-effectifs chroniques de la fonction publique d'Etat sur le littoral (sous administration déjà dénoncée à maintes reprises par les responsables socioéconomiques locaux), quant on sait les déficits alarmants de personnels de santé, tant des sphères publiques que privées (alors que les besoins vont augmentant avec le vieillissement de la population), quand le commerce, l'artisanat et les services à la personne sont le fait d'incessantes difficultés (problèmes de recrutement et de formation notamment), on comprend mieux les problèmes de développement territorial auxquels tous les élus sont aujourd'hui confrontés. Dans ce contexte, sans négliger l'action revendicative auprès de l'Etat, le S.M.C.O, pour sa part, a plus particulièrement décidé de soutenir en priorité le développement des activités liées au tourisme (voir ci-dessous), à la culture (qui fera l'objet, ci-après, d'un chapitre spécifique), ainsi qu'au commerce, aux services et à l'artisanat (voir également plus loin le paragraphe consacré à ces questions).

DÉVELOPPER ET STRUCTURER LES ACTIVITÉS LIÉES AU TOURISME ET MAXIMISER LES EFFETS INDUITS AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS LOCALES

Le S.M.C.O entend faire de la promotion et de la structuration des activités touristiques l'un des éléments forts de son projet de développement territorial. Il s'agira tout d'abord de placer cette démarche, par définition cohérente avec les grandes orientations définies par le Schéma Régional du Tourisme (S.R.T), au coeur d'un partenariat renouvelé réunissant les diverses institutions publiques concernées (Offices locaux du tourisme et syndicats d'initiative, Comités départementaux du Tourisme, Comité Régional du Tourisme, collectivités) et les acteurs socio-professionnels concernés. Il faudra ensuite réfléchir aux conditions de l'amélioration de l'offre touristique littorale (Accueil, services, hébergement, restauration, produits touristiques, etc.) à la lumière de l'évolution des attentes et besoins de la clientèle (vers un tourisme durable et populaire), de la connaissance des offres concurrentielles et des stratégies des grands opérateurs. C'est dans ce contexte notamment que pourraient être étudiées les conditions de développement, de valorisation et de mise en réseau éventuelle des grands équipements touristiques existants (Centre de la pêche d'Étaples, Nausicaa, Coupole d'Hel-faut, musée de la faïence de Desvres, musée de la dentelle de Calais, musée des traditions portuaires de Dunkerque, Musée de France de la Communauté de Communes Opale Sud, etc.), ainsi que, tel qu'évoqué plus haut, de promotion de filières touristiques spécifiques, parmi lesquelles notamment, les filières « Patrimoine Maritime » et « Tourisme de mémoire ». Pourquoi ne pas reprendre, par ailleurs, les investigations relatives à la réalisation éventuelle d'un grand équipement touristique sur les terrains du terminal du tunnel sous la Manche (qui pourrait être générateur d'importants flux touristiques comme le sont aujourd'hui la Cité de l'Europe ou Marques Avenue) ?

Le S.M.C.O a également décidé de soutenir les initiatives que prendraient les territoires en faveur du développement du tourisme en milieu rural. Pour compléter ces divers volets, l'accent devrait être mis sur l'élaboration de campagnes actives de promotion et d'image. A l'instar du Comté du Kent qui a su populariser son image de « jardin de l'Angleterre », la côte d'Opale et l'ensemble de son arrière-pays, pourraient également valoriser leur potentiel naturel qui figure parmi les plus remarquables et les mieux protégés des côtes qui s'étendent des frontières de la Picardie (Baie de Somme) jusqu'au Grand Site National des Caps (Les grands espaces). Ces campagnes pourraient également s'inscrire dans un calendrier événementiel dont le point d'orgue devrait être, en 2012, l'organisation dans la capitale britannique, des Olympiades d'Été, à 55 mn du littoral !



© Yann Tierny

Outre le fait qu'il s'agit là d'activités créatrices d'emplois, elles participent directement du renforcement de l'attractivité et de l'animation sociale des centres urbains. C'est dire toute leur importance. Dans le cadre de la mise en oeuvre des priorités de la précédente Charte de développement approuvée en 1998, les responsables du S.M.C.O avaient décidé de l'élaboration d'une charte de développement commercial du littoral. Menée en concertation avec l'ensemble des acteurs socioéconomiques concernés (Chambre de commerce, des métiers et d'agriculture, Collectivités, professionnels) l'élaboration de cette charte avait pour objectif de doter les responsables d'un cadre collectif et global de développement et de régulation de l'activité commerciale. Les priorités alors retenues restent toujours d'actualité : promouvoir les activités commerciales et l'emploi pour renforcer l'attractivité des centres d'agglomération. Soutenir le développement du commerce de proximité et redynamiser le tissu commercial rural. Traiter collectivement des problèmes liés au développement des grandes implantations commerciales périphériques. Aider à l'organisation du milieu professionnel et aborder avec lui les questions relatives à son développement (accessibilité urbaine, stationnement, livraisons, problèmes d'installation, formation, fiscalité, création transmission et reprise d'activité, etc.). Cette première démarche n'ayant pu aboutir, le S.M.C.O se propose de reprendre le projet. Tout d'abord en préconisant une concertation à ce niveau entre les différents Schémas de Cohérence Territoriale en cours d'élaboration (SCOT). Puis en recueillant les informations nécessaires à une bonne connaissance des problèmes (notamment grâce aux travaux de l'Observatoire statistique mis en place). Enfin, en confiant à une commission spécialisée, ouverte sur les professionnels, le soin d'élaborer une véritable charte de développement des activités liées au commerces, dont le contenu serait étendu aux services et à l'artisanat, afin d'y assurer les nécessaires cohérences et coordination (En effet, certains SCOT ont déjà engagé, ou envisagent de la faire, l'élaboration d'une charte de l'artisanat).

DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS LIÉES AU COMMERCE, AUX SERVICES ET À L'ARTISANAT



© E. de Goër



© Arc International



Faire de la Culture et du Sport

2 éléments majeurs du développement et de l'attractivité du littoral

Au delà de l'importance de leur rôle dans l'économie résidentielle, ainsi qu'il a été vu au chapitre précédent, la culture et le sport constituent, tous deux, des éléments indispensables à l'épanouissement des citoyens et sont porteurs de valeurs démocratiques, qui contribuent également au renforcement de la cohésion et du lien social. Ce sont ces raisons, qui parmi d'autres, ont incité les responsables du S.M.C.O à s'investir résolument, depuis de très nombreuses années, dans leur développement. Plusieurs étapes essentielles ont marqué le développement de cette volonté collective qui a fait du S.M.C.O, au fil du temps, l'un des acteurs incontournables en ce domaine. Interlocuteur privilégié de l'Etat et des grandes Collectivités territoriales (Conseil Régional et Départements), et partenaire exemplaire de l'ensemble des territoires et acteurs culturels de la Côte d'Opale.

Comme le soulignait déjà la Charte de développement du littoral adoptée en 1998: « L'objectif primordial est, pour les responsables du littoral, de favoriser une plus grande égalité d'accès à la culture ». Deux décisions majeures sont venues, depuis, concrétiser cet objectif. C'est ainsi que la plupart des intercommunalités du littoral ont fait du développement culturel et sportif l'une des priorités de leurs stratégies respectives de développement et d'aménagement local. Et c'est notamment pour répondre à cette volonté d'ouvrir la culture au plus grand nombre et de traduire, dans l'offre culturelle, ce souci de la proximité, qu'a été mise en place l'Université Populaire du Littoral, avec le succès que l'on sait. Autre évolution majeure, l'ouverture du littoral et de ses territoires sur ses voisins transfrontaliers, belges et britanniques, avec l'affirmation récente du volet culturel et sportif comme élément stratégique du projet de coopération métropolitain transfronta-

lier. Parallèlement, une stratégie active de communication s'est mise en place, prenant appui sur les grands événements sportifs ou culturels, qu'ils soient nationaux, ou régionaux (Lille 2004, capitales régionales de la culture, etc.)



© Olivier Caenen

**UNE NOUVELLE AMBITION CULTURELLE
POUR LA CÔTE D'OPALE**

Pour le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, la culture – notamment par l'engagement de ses acteurs sur le terrain du développement durable – doit contribuer à l'affirmation de l'identité littorale et à la construction d'une part de l'avenir de la région métropolitaine transfrontalière. Comme le soulignait la Commission « Culture » du S.M.C.O : « à l'horizon 2015, l'un des défis posé aux différents opérateurs culturels consistera notamment à concilier l'indispensable offre culturelle de proximité avec une offre de rayonnement international répondant à la juste ambition d'une aire métropolitaine de deux millions d'habitants ».

Cela, en prenant en considération les grandes mutations à l'oeuvre dans les domaines social et culturel. Comme par exemple l'émergence de nouveaux médias d'information, de communication et de diffusion culturelle, la segmentation de la demande sociale, l'évolution des attentes de la population liée en partie à son vieillissement, les nouvelles mobilités etc. Les termes de la réussite du projet de la côte d'Opale sont ainsi bien posés, dès lors qu'ils s'intégreront dans le cadre global que vient de définir le S.M.C.O., reposant sur plusieurs points.

D'abord le renforcement significatif de l'offre culturelle de proximité au travers du développement et de la valorisation des grands événements culturels (comme le Festival de la Côte d'Opale) et des équipements existants ou programmés qui structurent le tissu culturel (Scènes nationales comme le Bateau Feu et le Channel à Calais, Musée Cité de la Dentelle et de la Mode de Calais, Centre culturel Balavoine à Arques et nombreux équipements de Saint-

Omer, Fonds Régional d'Art Contemporain dans le Dunkerquois, Scène d'agglomération dans le Boulonnais...

Ensuite la volonté de répondre aux nouvelles attentes qui se font jour dans le corps social en la matière (musiques actuelles, cultures urbaines, arts numériques, complexes mêlant sport-culture-loisirs... Le développement, en parallèle, d'une stratégie d'accueil et de promotion d'équipements, d'artistes et créateurs et d'événements de dimension internationale, qui devrait contribuer à renforcer, de manière significative, le rayonnement culturel et artistique de la Côte d'Opale (Expositions labélisées d'intérêt national. Commande publique à des créateurs, des artistes, des designers ou encore à des commissaires d'événements culturels de dimension internationale etc.). Stratégie qui pourrait, en partie, s'appuyer sur le développement, au travers d'un partenariat public privé à promouvoir, du mécénat.

Avec en tous domaines le respect strict du principe de subsidiarité.



C'est dans ce contexte que le S.M.C.O entend s'impliquer davantage au service des territoires en affirmant plus encore ses responsabilités dans les quatre domaines suivants :

- Lieu privilégié de rencontre, de dialogue et de concertation avec les différents acteurs culturels (élus, professionnels et responsables associatifs) sur les enjeux culturels spécifiques à la côte d'Opale),
- Véritable centre de ressources et d'ingénierie culturelle, accompagnant les porteurs de projets à dimension métropolitaine et fédérant équipes et projets territoriaux (promotion de l'entrepreneuriat culturel, aide à la décision en matière de commande publique, soutien à la mobilité des oeuvres et des publics...),
- Acteur, initiateur et soutien de partenariats pour faciliter la mise en réseau volontaire d'institutions, de structures ou d'établissements à l'échelle de la côte d'Opale et de l'Aire métropolitaine, suivant en cela la voie ouverte par les réussites en ces domaines telles que les réseaux des places fortes et du patrimoine maritime (réseaux des musées, des bibliothèques médiathèques ou encore la route transfrontalière des lieux d'art actuel...)
- Structure de diffusion, d'information et de promotion de la culture, utilisant pour ce faire, outre tous les supports traditionnels, les nouvelles possibilités offertes par la révolution technologique et numérique (Promotion des nouveaux médias interactifs, expérimentation d'un portail culturel multilingue, audio guides de tourisme culturel utilisant les nouvelles technologies MP3 et GPS...).

Le S.M.C.O entend promouvoir les projets artistiques et culturels suivants, afin de contribuer à l'attractivité et à la compétitivité des territoires du littoral dans les années à venir :

■ La candidature de Dunkerque sera soutenue et accompagnée, à l'horizon 2012-2013, comme chef de file sur le littoral, du projet «Capitale régionale de la culture», succédant ainsi aux villes de Valenciennes et de Béthune.

■ Le littoral Côte d'Opale, et plus largement de l'Aire métropolitaine Flandre - Côte d'Opale - Flandre Occidentale belge élargie au sud est de l'Angleterre (et en particulier au Kent,) doit devenir l'une des références Euro régionales de l'art contemporain, notamment autour de l'extension du F.R.A.C.

■ Les savoir-faire culturels existants seront développés et professionnalisés, dans le cadre de la promotion de l'économie résidentielle, pour en faire une véritable source d'emplois qualifiés. Les axes : organisation d'événementiels de grande envergure, conception d'expositions artistiques d'intérêt régional, production et management dans le domaine des musiques actuelles, rénovation de patrimoine monumental, formation aux métiers de la culture et de l'art, etc.

■ Poursuivre le soutien au développement du sport de haut niveau, notamment dans les disciplines qui ont fait et qui font la notoriété du littoral Côte d'Opale (sports nautiques et de glisse, gymnastique rythmique et sportive, basket, handball, football etc.).

■ Faire du développement des activités sportives l'un des éléments dynamiques de la stratégie affichée de promotion de «l'économie résidentielle» (Formation et professionnalisation, animation et gestion des équipements, organisation et management des grandes manifestations sportives et de l'événementiel correspondant, merchandising, liaison avec les activités touristiques - accueil, hébergement, restauration -, etc.)

■ Faire du sport et des manifestations sportives l'un des supports privilégiés de sa politique globale de promotion, de communication et d'image de marque. En ce domaine, le S.M.C.O, en accord avec les responsables du Comité National Olympique et Sportif français, a décidé de faire du littoral Côte la base d'entraînement des équipes pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2012. L'objectif est de proposer aux athlètes olympiques et à leurs diverses fédérations, dans la perspective de leur préparation aux épreuves des jeux de 2012, la mise à disposition et l'utilisation de ses infrastructures d'accueil ainsi que de ses équipements sportifs de haut niveau, notamment pour le handisport (Berck). Une dizaine de disciplines sont d'ores et déjà pressenties à cet effet.



Cette démarche associera tous les partenaires institutionnels aujourd'hui membres ou associés au S.M.CO, dont la Région, les deux départements, la Région Flandre ainsi que la province et l'intercommunale de Flandre Occidentale. C'est dans cette perspective que devrait être entrepris un effort significatif de développement, de modernisation et de mise à niveau de l'ensemble de ses équipements sportifs.

Le S.M.C.O a décidé de renouveler, dans le cadre de cette nouvelle charte, les engagements qui avaient été les siens, par le passé, en faveur du développement sportif « partie intégrante du projet de développement du littoral ».

Quatre grands objectifs guideront son action en ce domaine :

■ Continuer à faire des activités sportives et des valeurs dont elles sont porteuses, l'un des éléments déterminants de l'éducation de la jeunesse, ainsi que l'un des facteurs d'intégration et d'insertion dans la vie sociale et professionnelle.

Relever les grands défis environnementaux et en faire des atouts de développement pour l'avenir



© Pascal Morès

Plus que tout autre territoire dans le Nord Pas de Calais, le littoral Côte d'Opale doit faire face à de multiples défis écologiques et environnementaux. Grande zone de transit maritime, ses côtes ne sont pas à l'abri des conséquences d'un accident de trafic qui surviendrait sur le Détroit le plus fréquenté du monde. Grande plateforme industrialo portuaire, elle concentre industries à risques (16 sites SEVESO) et fortes densités urbaines. Région touristique par excellence, elle doit marier fortes fréquentations et préservation de milieux naturels fragiles et remarquables. Territoire en partie conquis sur la mer, il doit composer avec une gestion spécifique de l'eau (gestion des écoulements, crues et inondations). C'est dans ce contexte que le S.M.C.O, depuis plusieurs décennies, a fait de la réponse à tous ces défis environnementaux, l'un des fondements de sa politique globale de développement et d'aménagement. Plusieurs objectifs viennent en décliner les contenus.

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE INITIÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME G.I.Z.C. DES ESPACES LITTORAUX

Ce programme, dont le S.M.C.O a pris l'animation générale, s'articulait autour d'une série de thématiques sur lesquelles les responsables élus avaient déjà investis pendant de nombreuses années : **gestion de l'érosion côtière** (qui constitue un problè-

me majeur pour les collectivités du littoral qui y sont particulièrement confrontées), **prévention et gestion des pollutions maritimes** (qui demeure l'un des soucis permanents, tant des élus que de la population), élaboration d'une **stratégie foncière collective** qui permette tout à la fois de réguler les usages du sol et de poursuivre la préservation et la protection des espaces naturels sensibles et remarquables, **mise en place de dispositifs de gouvernance appropriés**, etc. C'est là l'un des axes forts, et l'un des programmes concrets d'actions sur la poursuite desquels le S.M.C.O et l'ensemble de ses partenaires ont décidé de continuer à s'investir au cours des prochaines années.

PRÉSERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

La côte d'Opale possède un patrimoine naturel d'une importance significative et d'une rare diversité. Dunes, falaises calcaires ou marneuses, estuaires sur le littoral. Polders, marais, collines, grands massifs forestiers qui forment autant de paysages caractéristiques dans l'intérieur des terres. Grande biodiversité attachée à tous ces milieux spécifiques. Depuis des décennies les collectivités se sont investies dans la protection et la valorisation de toutes ces richesses, sources irremplaçables d'équilibre des territoires.

Aujourd'hui, ces richesses font l'objet, pour la plupart d'entre elles, de protections réglementaires et de l'attention soutenue des collectivités comme des mouvements associatifs spécialisés.

Dans ce contexte, **le S.M.C.O a décidé de conforter cette dynamique en l'inscrivant dans une triple dimension.** Tout d'abord, dans la dimension de **l'Aire métropolitaine transfrontalière**, qui dispose, notamment sur son littoral, de sites naturels exceptionnels (Grand Site National des Caps, sites des trois estuaires, sites de la réserve naturelle du Zwin, du Westhoek, etc.).

Dans **la dimension régionale**, ensuite, en cohérence avec les projets de maillage du territoire engagés par les uns et par les autres dans les cadres des orientations des projets de « Trame verte », de « Trame bleue » et de Plan Climat Régional, initiés par la Région à l'occasion de l'élaboration du S.R.A.D.T.

Dans **la dimension partenariale** enfin, en faisant du dialogue, de la concertation et de la négociation avec le mouvement associatif notamment, les éléments clé de l'étude et de la réalisation de tout grand projet de développement.

MÉNAGER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

La gestion et la protection de la ressource en eau constituent des données stratégiques qui conditionnent en partie l'avenir du littoral Côte d'Opale. La disponibilité en eau, tant en quantité qu'en qualité, peut devenir un facteur limitant pour le développement urbain, industriel ou agricole sur le littoral. La gestion des écoulements, des inondations et des crues ainsi que le traitement des eaux de surface (assainissement, épuration et lutte contre les pollutions) constituent aujourd'hui, sur le littoral, un problème particulièrement spécifique, en raison notamment des caractéristiques altimétriques de la plaine

alluviomaritime des Flandres. Plaine dont de nombreux points se situent en dessous des niveaux de la mer (difficultés que devraient encore aggraver la montée prévisible des niveaux marins avec le réchauffement climatique). Toutes ces questions (y compris celles relatives à la protection des champs captants) font déjà l'objet de réflexions et de propositions dans le cadre du SDAGE et des SAGE en cours d'élaboration. Outre une coordination des différents SAGE engagés, c'est également la généralisation éventuelle des contrats de ressources qui devrait pouvoir être examinée par les responsables concernés. Pourraient notamment y être débattus, dans un esprit de solidarité entre territoires, une meilleure gestion des usages de l'eau (le partage de la ressource selon les usagers et l'affectation de chaque ressource selon sa qualité en fonction des usages constituent autant d'enjeux importants pour satisfaire les besoins futurs), ainsi que la mise en place de dispositifs d'échanges équilibrés permettant tout à la fois le soutien financier aux territoires chargés d'assurer la protection de la ressource et le partage des recettes générées par son utilisation, etc. Parallèlement, le S.M.C.O a décidé de soutenir les démarches qui seraient engagées, sur le terrain, en faveur des réductions de consommation d'eau (récupération des eaux de pluie, entretien des réseaux et lutte contre les fuites, recyclage des eaux, programmes d'économies dans l'habitat, travail en liaison avec la profession agricole concernant les questions liées aux cultures irriguées, etc.).

PROMOUVOIR LA VILLE DURABLE

Plusieurs des territoires du S.M.C.O se sont déjà lancés dans cette démarche. Elle pourrait être généralisée à l'ensemble du Littoral Côte d'Opale, le S.M.C.O se servant du réseau de ses agences d'ur-

banisme pour en mutualiser, diffuser et développer les enseignements. Parmi les thématiques et projets étudiés: le développement de l'habitat Haute Qualité Environnementale (économe en énergie et en fluides, fait de matériaux recyclables, maîtrise des rejets...), la maîtrise des déplacements urbains (plans de déplacements, diversification de l'offre de déplacement et valorisation du transport collectif, maîtrise de la périurbanisation...), la gestion du foncier (priorité à la reconquête de la ville sur elle-même), le traitement sélectif et la valorisation des déchets, le développement des énergies renouvelables, la protection de la biodiversité, la lutte contre les nuisances sonores...

Accompagner la nouvelle phase de développement de l'Université



© Ivan Lhotellier

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche constitue un élément prioritaire de l'aménagement et de l'essor économique et social de la zone littorale. L'Université du Littoral Côte d'Opale, créée en 1991 à partir d'une démarche volontariste, constitue à cet égard un atout stratégique essentiel. En moins de 10 ans, elle est devenue l'un des acteurs déterminants du développement social, culturel et économique du Littoral. Soutenir et promouvoir une nouvelle phase de son développement constitue, pour les élus du S.M.C.O, l'un de leurs objectifs majeurs des années à venir.

dians sont boursiers, contre 34,3% au niveau académique et 24% sur le plan national). Enfin l'université a amorcé un premier « décollage » dans les domaines de la recherche autour de deux axes thématiques fédérateurs : l'Environnement d'une part et « Hommes, espace et société » d'autre part. Cette réussite a été fondée en grande partie sur la capacité des acteurs concernés à développer un projet cohérent, volontariste et original s'appuyant sur un partenariat fort avec les collectivités territoriales, et en particulier les communautés d'agglomération du Littoral. De son côté, le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale, qui avait déjà fait du développement universitaire, des formations supérieures et de la recherche, l'une de ses priorités stratégiques dans le cadre de la charte adoptée en 1998, a décidé de renouveler cette priorité pour les années qui viennent (2007-2015). Des actions visant à accompagner le développement de l'Université ont déjà été engagées, dans ce contexte, par les responsables du S.M.C.O. et ont concerné divers domaines : équipement en visioconférence, acquisition du Lidar, soutien à la tenue de colloques scientifiques sur le littoral, création d'un label « logement étudiant » et publication annuelle d'un Guide puis d'un Agenda de l'étudiant du Littoral Côte d'Opale. L'université du Littoral Côte d'Opale, jeune établissement dont le développement actuel ne peut être considéré comme achevé, est confronté aujourd'hui, comme

UN LANCEMENT RÉUSSI

L'Université du Littoral Côte d'Opale a incontestablement réussi son démarrage : les effectifs sont passés de 3000 étudiants en 1992 à 11000 aujourd'hui. Elle a pleinement joué son rôle en faveur de la démocratisation de l'enseignement supérieur. En témoignent notamment l'origine sociale des étudiants (45% de fils d'ouvriers) et le nombre de boursiers (38% des étu-



toutes les universités françaises, à de nouveaux et redoutables défis, et en particulier à la concurrence de plus en plus vive entre établissements d'enseignement supérieur, en raison de l'euro-péanisation et de l'internationalisation des formations, des diplômes et de la recherche.

CONTRIBUER PLUS ENCORE AU DÉVELOPPEMENT DU LITTORAL

PASSER DU QUANTITATIF AU QUALITATIF

Après une première période au cours de laquelle la priorité a été donnée au quantitatif, notamment pour répondre à la pression des effectifs, le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche entend de plus en plus s'appuyer sur la mise en oeuvre d'actions spécifiques destinées à améliorer ses performances, son attractivité et sa contribution au développement de l'espace littoral.

A la nécessaire phase de croissance quantitative qu'a connue l'Université doit désormais succéder une période de consolidation des acquis pour lui permettre de renforcer son identité et sa visibilité dans trois domaines privilégiés de compétences : environnement (milieux littoraux et développement durable), mathématiques et sciences de l'Ingénieur, culture, histoire et civilisations.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent notamment l'implantation de l'Institut de Recherche en Environnement Industriel à Dunkerque et la création d'une Ecole d'Ingénieurs en Sciences et Technologies Avancées à Calais (ISTAC). Pour autant, l'Université se doit de continuer à répondre aux défis toujours renouvelés de la promotion de l'égalité des chances en apportant des réponses adaptées aux attentes et besoins exprimés, notamment dans le domaine des formations médicales.

L'objectif affiché est de faire en sorte que l'enseignement supérieur et la recherche contribuent davantage au développement de la zone littorale, et plus largement de la région.

Le développement territorial est en effet étroitement lié à la qualité des formations et de la recherche. Dans cette perspective, il importe que le littoral puisse s'engager résolument dans une véritable dynamique de « zone apprenante ». Pour ce faire, l'Enseignement Supérieur et la Recherche doivent avoir les moyens de contribuer pleinement au développement local, notamment au travers du renforcement prioritaire de l'attractivité de l'ULCO et de son ancrage dans les réseaux régionaux, nationaux et internationaux. L'objectif est de promouvoir l'ULCO au premier rang des universités pilotes en matière d'insertion professionnelle (en développant en particulier les rapprochements entre Université et entreprises notamment dans le cadre des pôles de compétitivité), de formation tout au long de la vie et de recherche, en privilégiant, pour ce dernier point, quelques axes d'excellence, comme l'environnement en particulier. Par ailleurs, la zone littorale doit s'affirmer comme un nouvel espace de l'innovation et de l'entrepreneuriat, fédérateur des ambitions de chacun, capable de mobiliser l'ensemble des acteurs pour susciter « l'envie d'innover et d'entreprendre en littoral ». Objectif qui nécessite sans doute la création d'une interface spécifique afin de mettre en cohérence les multiples demandes émanant des entreprises, de la communauté universitaire et scientifique ainsi que des collectivités territoriales, susceptibles de s'exprimer dans le cadre des dynamiques initiées par les pôles de compétitivité. Dans ce contexte, l'esprit qui doit prévaloir est celui de la progression vers l'excellence.



© Service com.ULCO

AMÉLIORER LA VIE ÉTUDIANTE

Dans ce domaine, l'ULCO souffre encore de nombreux handicaps. L'amélioration des conditions de la vie étudiante constitue donc un impératif majeur, notamment dans deux domaines clés, le logement et les transports. Ce sont là des questions, qui par leur ampleur doivent être examinées à l'échelle littorale. Des éléments de solution existent : création de maisons de l'étudiant, label logement étudiant, carte de transport, etc. Par ailleurs un effort particulier s'impose pour accompagner l'ULCO dans sa stratégie d'ouverture. Il conviendrait de promouvoir, dans cette perspective, toute une série d'actions spécifiques, et notamment :

- Une meilleure cohérence et une plus grande connaissance de l'offre de formation, qui pourrait se traduire par l'organisation d'un salon annuel de l'étudiant sur le littoral,
- Une démarche plus soutenue pour développer le bilinguisme voire le trilinguisme, au moyen d'actions de formation et d'accompagnement à la mobilité adaptées,
- L'accès de tous les étudiants aux Technologies de l'Information et de la Communication.

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

L'essor économique et social du littoral est étroitement dépendant du développement de son potentiel de recherche. Il existe déjà un réel potentiel en la matière, organisé tout à la fois autour de structures publiques, dont l'Université du Littoral, et d'entreprises privées (Grands groupes notamment, tels que Roquette, Arc International, EDF, TOTAL, SOLLAC, etc.). En ce qui la concerne, l'université a notamment fait porter ses efforts de recherche sur la thématique « Environnement industriel et naturel ». La création de l'Institut de Recherche en environnement Industriel à Dunkerque doit permettre de constituer, dans les années qui viennent, un pôle de référence dans le domaine environnemental. Pôle qui serait appuyé en particulier sur la création d'un Observatoire de la pollution (Air, eau, agroalimentaire). Il conviendrait également d'examiner l'opportunité de renforcer, de manière significative, les dotations en allocations de recherche (ce qui permettrait de développer les équipes de recherche), ainsi que les dispositifs en faveur de l'accueil de chercheurs étrangers.

Il s'agirait aussi d'avancer vers la création d'un réseau à haut débit et de plateformes technologiques, visant à favoriser l'innovation, en particulier dans le tissu des PME-PMI, articulées autour de quelques grands pôles de compétences structurés sur les filières à forte implantation sur le littoral comme par exemple: produits de la mer (en liaison notamment avec l'IFREMER et le laboratoire d'études et de Recherches sur les produits de la

pêche de l'AFSSA), prototypage électronique, environnement industriel (en liaison avec les laboratoires de recherche du CNRS implantés à l'ULCO), eau (en liaison avec le pôle AquaPris de St Omer), urbanisme, matériaux à Usage domestique (en liaison avec le CReATE, l'Université de Lille et les laboratoires de recherche d'Arc International et de Roquette). Afin de favoriser la mise en place d'un dispositif de médiation et d'un réseau littoral, il pourrait être envisagé de créer un lieu unique d'échanges et de rencontres du type « Maison de l'innovation littorale ». Structure qui ferait de la sensibilisation à la création d'entreprises et de l'observation des marchés de l'emploi, des métiers et des qualifications quelques unes de ses priorités.

RENFORCER L'OUVERTURE DE L'UNIVERSITÉ SUR SON ENVIRONNEMENT

Ouverture sur la cité tout d'abord. L'université permet de renforcer l'attractivité des agglomérations dans lesquelles elle s'est implantée, et plus largement celle du littoral dans son ensemble. De nombreuses initiatives existent déjà dans les domaines scientifiques, culturels et sportifs. Il convient de les renforcer. Parmi les axes prioritaires de cette stratégie, citons en particulier le développement de l'Université Populaire de la Côte d'Opale, la mise en chantier d'une véritable université citoyenne du temps libre, et le soutien apporté au processus d'éducation et

de formation tout au long de la vie qui devrait permettre l'accès de tous et à tout moment aux savoirs fondamentaux et technologiques. Cela, en privilégiant une démarche emploi pour les publics diplômés ou non et l'accès généralisé aux réseaux documentaires. Parallèlement, nombre d'initiatives ont été et seront prises en faveur d'une meilleure intégration des étudiants dans la vie de la Cité (Logement et services urbains spécifiques aux étudiants).

Ouverture sur la région ensuite et ses grands pôles universitaires, au premier rang desquels le pôle métropolitain, avec lequel les relations et les échanges scientifiques doivent encore s'affirmer (participation aux projets de collège européen des Ecoles doctorales et à la création d'une Maison Internationale des chercheurs).

Ouverture internationale enfin. Les liens déjà existants dans le cadre des programmes INTERREG avec les universités du Kent, de la Flandre Occidentale, voire demain néerlandaises, doivent être renforcés dans la perspective annoncée au sommet franco-britannique du Touquet de la création d'une Université Transmanche et du projet d'Aire Métropolitaine Flandre Côte d'Opale Flandre Occidentale belge. Favoriser une meilleure connaissance réciproque des atouts de chacun et une coopération renforcée permettrait à l'évidence de développer les échanges d'étudiants et d'enseignants chercheurs. Il conviendrait également de porter une attention particulière, dans cette perspective, au recrutement et à l'accueil d'étudiants étrangers en veillant à leur insertion sociale et culturelle.



Les objectifs qui précèdent supposent, pour aboutir, que l'on passe d'une politique d'agglomération à une stratégie qui soit élaborée et mise en oeuvre à l'échelle du littoral.

Stratégie qui pourrait s'appuyer sur la mise en oeuvre d'un programme fédérateur global d'actions, concerté et de nature contractuelle. Projet qui dépasserait la grande diversité des situations locales et s'inscrirait dans le cadre d'une convention unique associant le S.M.C.O, l'ULCO et les communautés d'agglomérations. Convention qui pourrait être élargie, le moment venu, à d'autres partenaires institutionnels et économiques.

La création de l'ULCO a été un acte fort de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'aménagement du territoire voulu et réalisé par l'ensemble des partenaires. Il convient aujourd'hui d'en faire un équipement structurant, vecteur de dynamisation de l'économie et des cités, en développant son attractivité et en accompagnant sa progression vers l'excellence. Le développement de l'intelligence et des savoirs est un facteur d'accès aux emplois qualifiés, de développement des entreprises, d'attractivité des villes et de notoriété européenne et internationale du littoral.



**PASSER D'UNE POLITIQUE
À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION
À UNE STRATÉGIE LITTORALE**



Soutenir les projets structurants des territoires

Il ne s'agit pas de lister les différents projets des agglomérations et territoires du littoral Côte d'Opale, mais d'identifier les projets structurants susceptibles de posséder une dimension littorale. En effet, outre le rôle majeur que sont susceptibles de jouer de tels projets dans la construction d'un véritable espace intégré sur le littoral, ils y traduisent concrètement les grands axes prioritaires de développement affichés par les responsables du Syndicat Mixte. Ne sont mentionnés ci-dessous que les projets validés par les responsables des territoires concernés, qui n'avaient pu l'être dans les chapitres précédents ainsi que ceux qui ressortent des objectifs et priorités énoncés tout au long de cette chartre.

AGGLOMÉRATION DE BOULOGNE : RECONQUÊTE DES SITES PORTUAIRES ET INTÉGRATION VILLE-PORT POUR UNE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET UNE CONSOLIDATION DE L'OFFRE TOURISTIQUE, SPORTIVE ET CULTURELLE

L'agglomération boulonnaise a décidé de s'investir résolument dans la poursuite d'un ambitieux programme de reconquête et de développement des sites portuaires. « Le port doit devenir la vitrine de l'agglomération boulonnaise et la locomotive de son développement ». Option d'autant plus stratégique que la zone portuaire constitue l'une des entrées principales de l'agglomération, directement reliée au réseau autoroutier (A16), et que les opportunités offertes par la réhabilitation et le réaménagement des espaces de la friche COMILOG ont permis de donner une nouvelle dimension au projet de développement du port et de ses activités et d'envisager les relations ville port dans de nouvelles perspectives. Dans ce contexte, seront prioritairement poursuivis les projets suivants : la nouvelle extension du complexe Nausicaa, les programmes inclus dans le projet de restructuration et de développement des installations portuaires (reconquête du site COMILOG, développement des installations de Capécure, aménagement de la gare maritime – Espace République/Eperon, traitement des liaisons avec la place de la République et le centre ville, etc.) et l'aménagement du pôle République avec l'accueil d'un complexe touristique Casino, hôtels et salles de spectacles.

AGGLOMÉRATION DE CALAIS : DÉVELOPPER LA PLACE LOGISTIQUE ET PORTUAIRE, RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ, PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF POUR EN FAIRE UNE DESTINATION

Au-delà de la réalisation du Grand projet portuaire «Calais 2015» et de sa desserte ferroviaire par l'Est, l'agglomération calaisienne est engagée depuis plusieurs années dans la réalisation d'un projet global de développement visant à développer son attractivité (et en particulier celle du centre-ville). Dans le cadre de cette stratégie, les responsables d'agglomération ont plus particulièrement donné la priorité au développement d'une nouvelle image fondée sur le « bien vivre et la qualité de l'accueil », ainsi qu'à la mise en oeuvre d'une stratégie d'équipement et d'animation reposant sur le triptyque sport-culture et loisirs, valorisant au mieux l'ensemble de ses atouts en ces domaines. Parmi les grands équipements en cours ou projetés qui entrent dans cette stratégie, il convient notamment de citer la création d'un centre d'Expositions et de Congrès au niveau du Bassin Ouest, la poursuite de la reconquête des espaces publics centraux de l'agglomération (Front de mer sur Calais-Blériot, opérations dans les quartiers de Calais Nord - Bassin Ouest et Place d'armes - et de Calais Saint Pierre, la réalisation d'un vaste programme intégré d'équipements sportifs et de loisirs (Bases de voile de Sangatte et de Marck en Calais, projet « Victory Parc », Golf de Sangatte, Stade de football, développement de la plaisance maritime et fluviale etc.), et l'affirmation de l'agglomération comme grand pôle culturel du littoral (Développement de l'offre musicale de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse), développements du musée cité de la dentelle et de la mode, création d'un musée des défis, etc.).

AGGLOMÉRATION DE DUNKERQUE : AFFIRMATION D'UNE IDENTITÉ PORTUAIRE ET INDUSTRIELLE RESPECTUEUSE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, RECONQUÊTE URBAINE, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET CULTUREL

Les projets structurants de l'agglomération Dunkerquoise s'inscrivent dans le cadre des grandes priorités qui guident son développement depuis plusieurs années : affirmation de l'identité portuaire et industrielle de l'agglomération respectueuse des principes du développement durable (Schéma de développement portuaire durable, schéma de développement et d'environnement industriel, Schéma des zones industrielles, Pôle sécurité des « process » industriels, etc.), reconquête urbaine, avec la poursuite et l'extension des programmes de requalification et d'équipement des grands espaces portuaires désaffectés qui jouxtent le centre-ville (Secteurs du Grand Large, Môles 1 et 2, partie du môle 3 du port Est), développement touristique et culturel avec la volonté de promouvoir une nouvelle stratégie d'accueil (Hôtellerie, restauration, communication, promotion, services, etc.), de nouvelles activités touristiques (activités nautiques et plaisance notamment), et un fort développement culturel appuyé notamment sur le pôle d'Art contemporain autour du nouveau projet d'implantation du FRAC, la réalisation du Palais de l'Univers, centre scientifique et technique d'intérêt euro-régional, la rénovation de la scène Nationale « Le Bateau Feu », la restructuration du musée portuaire et le projet de pôle de compétence et de recherche sur les questions urbaines en lien avec l'université autour du projet de la « Halle aux sucres ».

AGGLOMÉRATION DE SAINT-OMER : AFFIRMER SON RÔLE DE PÔLE LOGISTIQUE, RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ URBAINE, VALORISER SES RICHESSES, DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE TOURISTIQUE

Priorité des priorités pour l'agglomération, comme il a été vu plus haut, faire face aux difficultés nées des stratégies de « désengagement » de ses industries « dominantes » (Verrerie et papeterie) en soutenant de nouvelles dynamiques de développement de ces secteurs fondés sur la recherche et l'innovation (Pôle de compétitivité MAUD). Agglomération « moyenne » par excellence et forte de sa position d'interface entre l'espace littoral et la métropole régionale, elle a fait de son intégration dans ces deux grandes dynamiques métropolitaines transfrontalières, qui structureront de plus en plus l'espace régional, l'une de ses priorités majeures. Elle souhaite promouvoir la diversification de ses activités (Grand projet de zone franche) et tout particulièrement affirmer son rôle de grand pôle logistique et économique (Projet de Porte multimodale de l'Aa) en améliorant significativement les conditions d'accès et de desserte multimodale de son territoire (notamment par les transports ferroviaires). Elle souhaite valoriser au mieux ses richesses naturelles et patrimoniales pour en faire le support d'un développement équilibré des activités liées à l'agriculture, au tourisme et aux loisirs. Elle a fait du projet de restructuration urbaine et touristique de l'agglomération autour de la construction d'un grand équipement multifonctionnel (Congrès, culture et sport), et de la « Maison du Marais » l'une de ses grandes priorités urbanistiques. Au travers de l'exercice de prospective intitulé « CASO 2015 » (Communauté d'Agglomération de St OMER), qui formalisera les ambitions et grands axes et projets structurants du développement de l'agglomération, elle désire se projeter résolument vers l'avenir.

© Pascal Morès





**SUD CÔTE D'OPALE : VALORISER SON CARACTÈRE
TOURISTIQUE, MARITIME ET RURAL ET METTRE
À NIVEAU LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT**

Sur ce territoire qui possède un caractère très marqué lié à sa notoriété touristique, la qualité de ses espaces, de son patrimoine rural et maritime et à son savoir faire dans l'accueil de manifestations de prestige, qui pourrait être renforcé par la construction d'un auditorium de 1500 à 2000 places, les élus souhaitent un développement durable, conséquence principale de la mise à niveau des infrastructures routières, notamment la liaison entre l'échangeur de l'A16, la partie finale de la RN 39 et le projet du pont vert à Etaples, de l'extension de la piste de l'aérodrome de Berck pour compléter les possibilités d'accueil de l'aéroport du Touquet, et du développement de la plaisance à partir du projet dans l'estuaire de la Canche d'un port nature Etaples-le Touquet.

Le développement touristique pourra s'appuyer sur un plan de

développement des capacités d'accueil touristiques, et il devra également prendre en compte la nécessaire augmentation des capacités d'accueil tant dans les espaces ruraux que dans les espaces urbains, par l'intermédiaire d'une organisation d'économie partenariale public-privé.

Sur le plan ferroviaire, l'électrification de la ligne Amiens – Boulogne, via la gare Etaples – Le Touquet, demeure une priorité pour la Région Nord – Pas-de-Calais et pour la Région Picardie. Les deux Conseils Régionaux oeuvrent dans le sens de cette modernisation de la ligne ferroviaire, en vue de favoriser la fréquentation de la Côte d'Opale, et dont la concrétisation viendra compléter les progrès liés à la réalisation de l'autoroute A16.

Le secteur berckois possède une notoriété internationale dans le traitement des maladies du squelette qui devrait servir de point de départ à la mise en place d'un 5ème pôle universitaire axé sur les formations médico-sociales et les activités du bâtiment. Une médiathèque à Berck contribuerait à renforcer l'attractivité de cette zone pour les populations jeunes locales et estivales.

La partie rurale possède quant à elle les caractéristiques et les potentialités pour développer, à l'initiative des exploitants agricoles du Montreuillois, un projet de production de diester à partir d'huile de colza.

PARC NATUREL ET PAYS : DES PROJETS POUR L'ESPACE RURAL

Depuis près d'une décennie l'espace rural Flandre Côte d'Opale s'est résolument engagé dans une démarche d'intercommunalité. Approches intercommunales des problèmes, développement des démarches de projets sont allées de pair avec la structuration des territoires autour des Pays (Moulins de Flandre, Calaisis, Boulonnais, Audomarois, Montreuillois et Sept Vallées), du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale (résultant de la fusion des parcs naturels du Boulonnais et de l'Audomarois), et des multiples communautés de communes.

Fondées sur un partenariat étroit avec les agglomérations, les démarches privilégieront en particulier les orientations suivantes :

- Développement maîtrisé de la fonction résidentielle, pour faire face aux problèmes posés par les implications des phénomènes d'urbanisation périphérique et la pression foncière qui en résulte,

- Actions collectives en faveur du maintien des services publics et des services à la personne (cf. le paragraphe consacré à l'économie résidentielle),

- Organisation adaptée des transports collectifs (routiers et ferroviaires), pour améliorer l'accessibilité des territoires et faciliter la mobilité des populations.

- Soutien au développement d'activités nouvelles, notamment dans les domaines des services, du commerce, de l'artisanat, et du tourisme et des loisirs.

- Promotion des activités agricoles respectueuses de l'environnement.

- Valorisation des richesses naturelles, culturelles et patrimoniales.

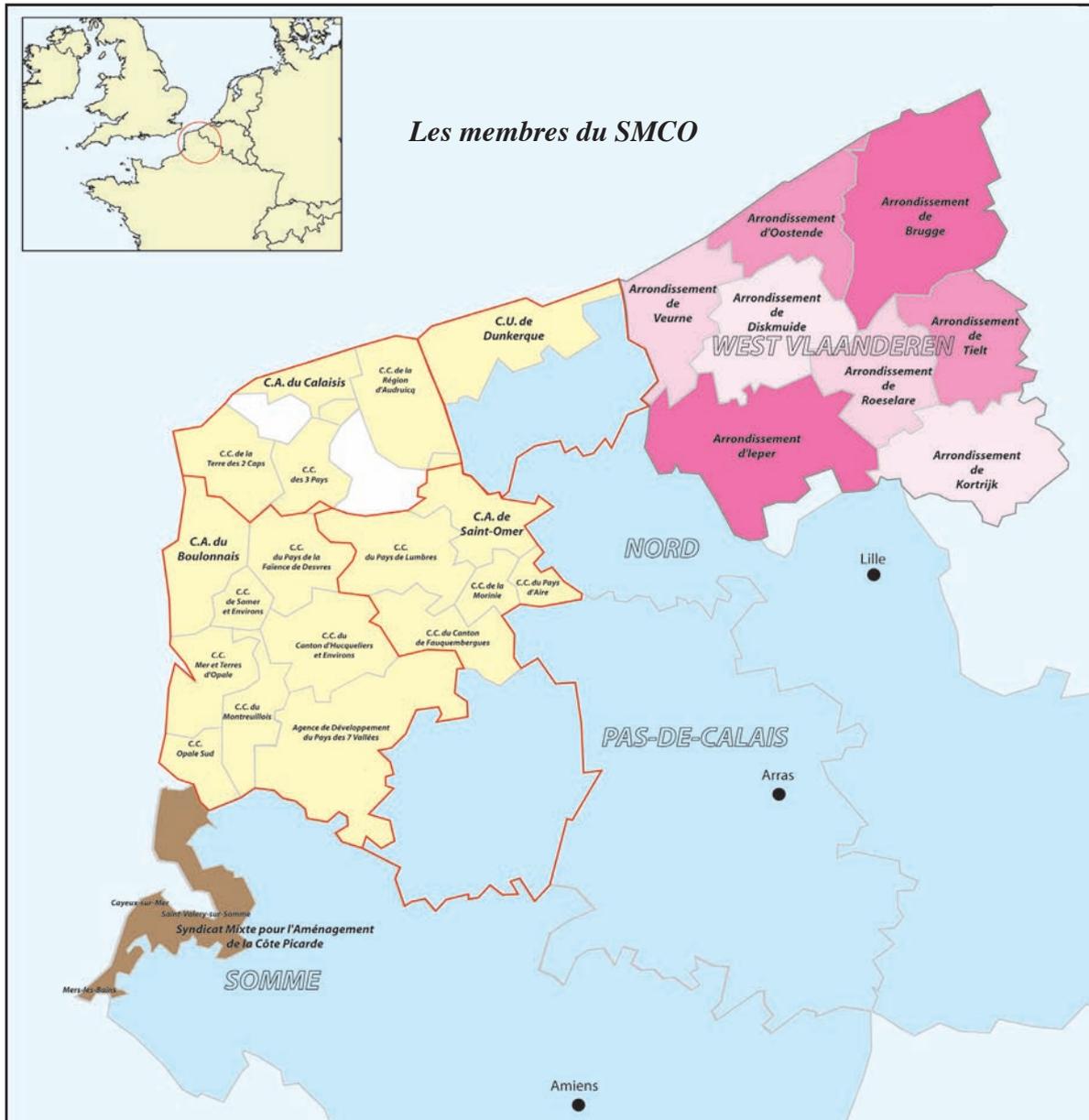
Les dispositions inscrites dans le Contrat de Projet Etat/Région pour la période qui s'étend de 2007 à 2013 devraient permettre, dans la majorité des cas, de soutenir le développement de ces diverses dynamiques.



Syndicat Mixte de la Côte d'Opale

Audomarois - Boulonnais - Calaisis - Dunkerquois - Montreuillois

SMCO - Hôtel Communautaire - Pertuis de la Marine - BP 5/530 - 59386 Dunkerque Cedex 1
Tel : 03 28 51 92 35 - Fax : 03 28 51 92 37 - Site : www.cote-opale.fr - Courriel : contact@cote-opale.fr



Réalisation : IVAN LHOTELLIER COMMUNICATION
Tel : 06 66 11 58 02 - E-mail : ivan.lhotellier.communication@wanadoo.fr
Rédaction : Daniel Ghouzy et Jean-Marc Joan